

MISSION POUR LA DEFINITION DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE ET L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

AXES DU PROJET – RAPPORT AJUSTE SUITE AU COMITE DE PILOTAGE DU 11/07/2006



5, rue Cazals
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 61 58 38 42
Fax : 05 61 63 01 76
malika.boudellal@wanadoo.fr

Sylvie COURALET

LINKS Conseil

14, esplanade Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE
Tél. : 06 08 00 32 47
sylvie.couralet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LES DONNEES EN PRESENCE	PAGE 04
2. ANALYSE ET SYNTHESE	PAGE 05
2.1. Les communautés de communes : compétences /culture (résumé).....	PAGE 05
2.2. Les interventions des communautés de communes au regard de notre cadre méthodologique.....	PAGE 09
2.3. Synthèse générale.....	PAGE 12
3. AXES DE STRUCTURATION	PAGE 16
3.1. La lecture publique : un exemple de mise en réseau	PAGE 19
3.2. Une action transversale et expérimentale	PAGE 21
3.3. Les domaines de l'action culturelle et de la création	PAGE 26
3.4. Le rôle de médiateur du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy : précisions	PAGE 27
3.5. Tableau de synthèse des axes proposés	PAGE 38
4. ANNEXES	PAGE 41

INTRODUCTION

Cette note a pour objet de présenter les axes de structuration d'un projet culturel pour le Pays Midi-Quercy.

Elle a été réalisée sur la base de l'analyse des documents indiqués en suivant ainsi que des éléments fournis par le Syndicat Mixte.

Cette note d'orientation a été présentée au cours de 2 réunions pour validation :

- le 12 avril aux élus et techniciens du Pays Midi-Quercy
- le 19 avril au Conseil de développement

Suite à ces deux réunions et aux différentes remarques émises par les participants¹, un atelier composé d'acteurs culturels du territoire s'est réuni le 22 mai au théâtre le Florida à Septfonds, afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité « concrète » des actions proposées et tout particulièrement d'une action expérimentale figurant parmi les axes de structuration d'un projet culturel pour le Pays Midi-Quercy. Une seconde réunion s'est tenue le 22 juin à 18H à Caylus dans le but de préciser la méthode d'application ainsi qu'une réunion de travail avec la coordination du domaine de la lecture publique (rencontrée lors de la réunion du 22 juin à 14H30 à Nègrepelisse).

La méthodologie déployée pour l'élaboration du projet culturel du Pays Midi-Quercy a pris appui sur :

- une note de cadrage général de l'étude posant les fondements théoriques et méthodologiques
- la prise en compte des éléments fondateurs de la Charte de Pays
- le principe du réalisme et du respect du cadre administratif, réglementaire et financier de ces politiques culturelles de Pays
- la question des compétences des différentes collectivités et des partenaires
- le choix de l'expérimentation et de l'accompagnement pour la mise en œuvre des actions qui a permis de poser la question des critères d'éligibilité
- la prise en compte de l'existant distinguant les axes spécifiques pour le projet culturel du Pays, les actions en cours et habituellement menées par sectorisation des champs culturels ainsi que des projets « hors cadre » de par leur nature ou leur dimension
- l'implication des acteurs culturels du territoire.

Les axes présentés dans cette note seront suivis par une dernière note – note N°3 – sous la forme de fiches projet opérationnelles pour le schéma de mise en œuvre du projet culturel du Pays Midi-Quercy, tenant compte des ajustements demandés par le **comité de pilotage** qui s'est réuni le 11 juillet 2006 à 10H à la mairie de Nègrepelisse. Le Conseil de Développement du Pays a souhaité ce même jour pouvoir disposer du document pour un travail en interne. Ses remarques abonderont une dernière version du document qui sera finalisée au début de septembre 2006.

¹ *Un note de remarques a été communiquée aux chargées de mission par le CCD suite à la réunion du 19 avril.*

1. LES DONNEES EN PRESENCE

A) Le document de diagnostic établi par le cabinet PHOSPHOROS : nous en avons uniquement extrait les données relatives au sujet du patrimoine (traité dans les grands domaines) ainsi que celles relatives à la gestion des projets culturels par les communautés de communes, et les modes d'intervention de l'ADDA . *Il est à souligner qu'aucune donnée économique ou financière ne figurait dans le diagnostic et que ce document datant de l'année 2004 ne prenait pas en compte les actions développées depuis (important, par exemple, pour le domaine de la lecture publique).*

B) Les documents établis par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

Il s'agit principalement de :

la Charte du Pays Midi-Quercy

les documents à destination des touristes : « *Midi-Quercy, émotions au cœur du sud-ouest* » et « *Evasions à l'état pur* » des comptes-rendus de réunions.

C) La Charte Patrimoine et Paysages pour demain

Nous disposons de l'intégralité de la Charte paysagère dont nous avons extrait les données qui rejoignent les problématiques d'une politique culturelle de territoire, en particulier dans les domaines du patrimoine et sa transmission.

Ce travail trouve tout son sens et son intérêt, non seulement dans la démarche qui concerne le paysage, l'urbanisme et l'architecture mais il développe en parallèle toute une logique anthropologique du patrimoine qui devra être intégrée au champ de la valorisation opérationnelle du patrimoine. Cette étude constitue à ces égards, un document fondamental à exploiter.

D) Le domaine institutionnel ou les interventions de la collectivité publique : des critères d'éligibilité aux aides publiques

Cette analyse est conduite en étroite collaboration avec les services du Syndicat de Pays. Une analyse particulière des projets soutenus dans la cadre du programme Leader a été réalisée tout comme les projets n'ayant pas émergé sur ces modes de financement. Les interventions des financeurs ne sont pas toutes identifiables (lien avec point F) au regard de leur complexité (financements croisés, actions locales portées par les communes, le bénévolat associatif...).

E) Les documents transmis par le Syndicat de Pays

Ce sont les « outils » qui ont fondé notre cadre d'entrée dans le sujet (diagnostic, projets, informations) . En effet, au vu de l'analyse des documents, nous avons pu établir la première note de cadrage qui pose le cadre méthodologique de notre intervention à laquelle nous renvoyons.

F) Un bilan des financements de la culture en Midi-Quercy est en cours, réalisé conjointement par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et par les consultantes, il viendra compléter cette analyse et complètera la phase 3.

2. ANALYSE ET SYNTHÈSE

Au sein du Pays Midi-Quercy, les communautés de communes sont pour certaines d'entre elles, maître d'ouvrage des opérations et actions dans le domaine de la culture : elles ont donc fait l'objet de cette première synthèse qui éclaire sur l'état de la prise en charge des actions et projets culturels en Midi-Quercy.

Nous attirons l'attention sur le fait que nous avons convenu d'utiliser les données figurant dans le diagnostic, qui se sont révélées très parcellaires, caduques, manquantes ou inappropriées à notre méthodologie. Ces données ont été complétées ou mises à jour avec la collaboration des services du Syndicat Mixte du pays Midi-Quercy à la date de cette présentation. Elles sont donc susceptibles de manques qui pourront nous être indiqués..

2.1. Les communautés de communes : compétences culture (résumé des statuts les plus récents)

QUERCY CAUSSADAIS	QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON	TERRASSES ET VALLEES DE L'AVEYRON	QUERCY VERT
COMPETENCES DANS LES DOMAINE DE LA CULTURE			
<p>- compétences culture : <u>Lecture publique :</u> gestion du fonctionnement des médiathèques, biblio, points lecture de la CC réalisation des schémas d'investissements nécessaires à l'exercice de cette compétence (réalisation des investissements à la charge des Communes)</p> <p><u>Aide aux manifestations :</u> aide aux manifestations d'audience intercommunale</p>	<p>- compétences culture : <u>Lecture publique :</u> Mise en réseau de la bibliothèque tête de réseau, des bibliothèques relais, des points lecture et de la cyberbase (fonctionnement du réseau (dont acquisition de fonds), investissements liés à la mise en réseau informatique, coordination et animation),</p> <p><u>Animations culturelles :</u> un soutien est apporté aux</p>	<p>- compétence culture : <u>Lecture publique</u> Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ; Création et gestion d'un réseau médiathèques – points lecture</p> <p><u>Enseignements artistiques</u> Création et gestion d'une école des arts intercommunale (musique, arts plastiques)</p>	<p>pas de compétences culture.</p>

<p>Enseignements artistiques : Etude préalable au transfert compétence gestion des écoles de musique (compétence petite enfance/sport/jeunesse/temps libre)</p> <p>- Autres domaines en lien : <u>Petite enfance :</u> Etudes, actions, aide au fonctionnement d'infrastructures dans le domaine de la petite enfance (sauf garderies périscolaires et du mercredi et les centres de loisirs maternels) Coordination actions petite enfance Interventions pendant le temps périscolaire, mercredi, vacances scolaires (sauf pour les garderies, CLSH et CLAE de compétence communale) Coordination temps libre Préparation, instruction, signature et suivi de contrats dans ces domaines (Enfance, Temps libre, Educatif local,...) <u>Protection et mise en valeur de l'environnement :</u> réflexion, actions relatives à la protection et à la restauration des paysages et des sols (aménagement cours d'eau) <u>Logement et cadre de vie :</u> Etudes, mise en œuvre de politiques communes de mise en valeur des villages et amélioration de l'habitat (OPAH) <u>Equipement touristiques et loisirs :</u> Etudes, actions réalisations relatives à la mise en valeur du</p>	<p>animations visant à diffuser la culture au travers de manifestations d'audience intercommunale <u>Aide aux écoles et aux associations</u></p> <p>- Autres domaines en lien : <u>Enfance et jeunesse :</u> La coordination et la communication des actions enfance et jeunesse sont prises en compte et animées par la CC <u>Petite enfance</u>(0 à 3 ans) : création d'ateliers éveil Parents-enfants <u>Enfance :</u> Soutien des CLSH pour la réalisation au cours des petites et grandes vacances de séjours extérieurs mutualisés en direction des enfants du territoire, Poursuite de l'étude sur le transfert d'actions en direction de l'enfance et de la jeunesse (petite enfance, temps scolaire et périscolaire, temps extra-scolaire) <u>Aménagement de l'espace :</u> Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la charte paysagère PMQ <u>Protection et mise en valeur de l'environnement :</u> Etudes et réalisations de niveau communautaire devant concourir à la protection et à la mise en valeur de l'environnement <u>Politique du logement et cadre de vie :</u></p>	<p>- Autres domaines en lien : <u>Actions en faveur de l'enfance-jeunesse :</u> Coordination et gestion des centres aérés de loisirs sans hébergement et des centres de loisirs rattachés à l'école (contrats enfance et temps libre intercommunaux) Création et gestion des structures d'accueil petite enfance Etude et mise en œuvre d'un CEL Etude en matière de transports collectifs, en particulier transport de la jeunesse (compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs) <u>Aménagement de l'espace :</u> Mise en œuvre d'un plan paysager intercommunal respectant les objectifs de la Charte paysagère (protection et mise en valeur des paysages) Etudes d'aménagement pour la valorisation touristique <u>Politique du logement et du cadre de vie :</u> OPAH, opérations façades</p>	<p>Domaines transversaux mentionnés dans les statuts : Développer l'apprentissage langues vivantes à école Enfance(0-6 ans hors du champ scolaire et périscolaire) : création de structures collectives d'accueil petite enfance Assurer le transport à la demande de personnes Soutenir l'activité éco et touristique dans opérations d'intérêt intercommunal</p>
--	--	--	--

<p><i>petit patrimoine</i> <i>Aide aux manifestations d'audience intercommunale</i> <u><i>Transports – Affaires scolaires :</i></u> <i>transport à la demande + transports scolaires</i> <i>Toute intervention dans les domaines scolaires, culturels et sportifs pendant le temps scolaire</i> <i>Participation aux activités hors écoles et aux projets pédagogiques</i> <i>Mise en œuvre d'une politique de renforcement des bassins d'école</i></p>	<p><i>OPAH, opérations façades</i> <u><i>Voirie :</i></u> <i>Aménagement d'itinéraires touristiques</i> <u><i>Affaires sociales :</i></u> <i>Transport à la demande</i></p>		
---	---	--	--

Les partenariats

Les données relatives aux aides des partenaires institutionnels (Etat, Région) ou autres (mécénat) dont nous disposons concernent le financement des projets culturels inscrits au Contrat de Pays Midi-Quercy et les interventions du Conseil Général et de l'ADDA dans les domaines de l'aide à la diffusion par la programmation propre à l'ADDA (*Châteaux chantants*) et par la communication (*Sortir en Tarn-et-Garonne et le Guide culturel de l'été*), la culture occitane (*opération Al Canton*) et le schéma de la lecture publique. Ces interventions sont identifiables comme actions structurantes d'un territoire au sein du département. Les actions du CAUE sont également visibles. On pourra également mentionner l'aide aux inventaires par le SRI – DRAC (en cours de transfert) et le Conseil Régional.

Plusieurs axes apparaissent dans les actions et les aides financières publiques :

- l'attention portée aux jeunes publics
- la lecture, les bibliothèques et médiathèques, les points lecture
- les enseignements artistiques (le schéma départemental des enseignements artistiques est à l'étude au sein du Conseil Général, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais projette selon les statuts de prendre cette compétence, la Communauté de Communes Terrasses et vallée de l'Aveyron gère une écoles des arts intercommunal – arts plastiques, initiation à la musique)
- la restauration du petit patrimoine – le patrimoine immatériel (langue occitane)
- les investissements dans des équipements (et leur gestion) qui ne sont pas toujours spécifiquement dédiés à la culture
- le soutien aux actions de dimension intercommunale (manifestations, spectacles et diffusion) et ponctuelles à caractère d'animation pour leur territoire (culture, loisirs ou tourisme culturel)
- la facilitation des déplacements des personnes.

SYNTHESE

Nous pouvons constater que dans le champ culturel, les communautés de communes ont opté essentiellement pour :

- a) La compétence **lecture publique** sans toutefois exclure les autres actions de leur **programmation de développement général** (aide à la diffusion, attention portée au jeune public,...). L'échelon du Pays devra prendre en compte cet état de fait dans son projet culturel de territoire. Une analyse plus fine est en cours au Syndicat Mixte (dont les résultats seront fonction du retour d'informations communiquées notamment par les Communautés de Communes et par les coordinatrices lecture publique) qui permettra de proposer une « photographie » exhaustive de la prise en compte de la **lecture** et des **équipements** liés à ce domaine dans les territoires intercommunaux qui composent le Pays Midi-Quercy
- b) Les actions en direction de **l'enfance et de la jeunesse**
- c) L'attention portée au **cadre de vie** et à l'environnement.

2.2. Les interventions des communautés de communes au regard de notre cadre méthodologique

a) **Le domaine de la transmission** – patrimoine au sens large (inventaire, restauration, mise en valeur, accessibilité, médiation) – est pris en compte dans les actions relevant des aménagements (cf. Charte du Patrimoine et des Paysages pour Demain) et du petit patrimoine.

Le domaine du patrimoine a été largement revivifié dans ses pratiques par les besoins du tourisme et a du évoluer et s'adapter en terme d'actions, d'organisation, de statuts des personnels...appuyé par le cadre de la décentralisation (action publique majoritaire).

Un acteur majeur est identifié, **la Maison du patrimoine et de l'environnement** située à Caylus - labellisation CPIE en cours, mission d'inventaire du patrimoine bâti pour le Pays Midi-Quercy, relevant d'une quasi-mission de service public, répondant aux critères de « tête de réseau » potentielle et aux hypothèses de création d'un Centre de ressources du patrimoine -.

A ce jour et outre les missions d'inventaire, de **nombreuses actions** sont d'ores et déjà assurées par la Maison du Patrimoine : expositions, formations, sensibilisation, actions pédagogiques...

Les associations (non professionnelles) présentes sur le territoire du Pays Midi-Quercy peuvent bénéficier des services proposés de par les compétences dont dispose la Maison et sa reconnaissance par le milieu institutionnel. Si le choix est fait de positionner la Maison du Patrimoine comme **tête de réseau**, il y aura nécessité d'explicitier ce choix et de mener une réflexion commune avec les acteurs concernés.

b) **Le domaine de la transition** ou celui des actions culturelles au sens large (pratiques culturelles, politique des publics, médiation, éducation et enseignements artistiques, formation des acteurs, diffusion) n'est pas pris en compte dans le cadre d'une stratégie de développement culturel par l'ensemble des communautés de communes qui interviennent soit ponctuellement sur des projets ou des actions qui leur sont proposées (soutien du Quercy Caussadais aux manifestations culturelles de type événementiel) , soit sont maîtres d'ouvrage d'opérations. Ainsi, des collectivités font appel à des compétences pour des actions notamment en direction du jeune public (exemple de la Maison des Arts intercommunale, située à Nègrepelisse et gérée par la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron, des interventions en milieu scolaire, telle celle de Marco Bénard, conteur dans les écoles de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, les ateliers lecture organisés par les médiathèques bibliothèques).

Ce que nous dénommons, en terme d'analyse, le domaine de la transition, est celui plus précisément d'un certain nombre d'activités notamment dans la pratique du spectacle vivant - théâtre, danse - , du cirque et des arts de la rue. Le domaine du « spectacle » connaît des bouleversements notables, et pose de nombreuses questions au plan national (sources de financement, statut des professionnels, modes de diffusion, manque de connaissance des publics et leurs attentes...).

Le domaine de la transition a des difficultés à évoluer, compte-tenu d'un contexte national de choix de soutien à la création et à la diffusion. Des critères sont établis par notamment la DRAC et le Conseil Régional sur les actions sectorielles traditionnelles et peinent à prendre en compte les besoins spécifiques des territoires qui n'ont pas encore eu le temps de se structurer : la tentation de l'application des modèles sectoriels ne sont pas toujours en accord avec les logiques de pays qui supposent et induisent des **fonctionnements non encore modélisés** et qui s'orientent davantage vers de la « mise en réseau » ainsi qu'un **fonctionnement collectif nouveau**. Les passerelles entre « amateurs » et professionnels ont été modifiées par un contexte sociologique (à ce jour, les professionnels ou amateurs, de plus en plus nombreux vivent une situation concurrentielle à l'égard de la répartition des aides publiques), et par l'organisation des financements publics, avec pour conséquence, **la question des critères d'éligibilité aux aides publiques**.

Nous rencontrons en milieu rural ou urbain, des acteurs culturels de plus en plus nombreux devant faire face à des baisses de commandes, de crédits, de conditions de diffusion et parallèlement, à des difficultés à créer de nouveaux spectacles, de nouvelles formes de représentations, d'organisation...et de mutualisation de compétences et de moyens, de formation professionnelle. C'est le domaine qui requiert le plus d'observation/connaissances et d'accompagnement.

La séparation traditionnelle entre action culturelle et socioculturelle, caractéristique des années d'après-guerre, celle entre milieu rural et urbain ne peuvent trouver les mêmes modes de traitement aujourd'hui : la question doit faire l'objet d'une concertation, d'une médiation et d'un débat avec les élus car elle touche à l'engagement public en matière de **choix et de soutien à des initiatives relevant du service public ou d'un appui aux entreprises de création culturelle et de leur viabilité économique**. Les axes que nous proposons en suivant tiennent compte de cette problématique.

Plusieurs acteurs sont identifiés mais des incertitudes demeurent quant aux statuts et modes de fonctionnement de ces acteurs (privés, associatifs, entreprises culturelles...) qui ont de fait des incidences sur les modes de fonctionnement économique de leurs activités : certains bénéficient d'aides publiques, d'autres non. Dans un cas comme dans l'autre, leur implication dans une action collective au niveau du Pays Midi-Quercy reste la même, seules les attentes diffèrent (subventions, aides à la diffusion, aide technique, communication...).

c) le domaine de la création n'est pris en charge par les collectivités que lorsque les actions se situent dans le domaine de la diffusion (musique danse, cinéma...) notamment de productions extérieures et dans une moindre mesure, de réalisations locales de qualité. Ce domaine est complexe car il est transversal et vise du point de vue de la puissance publique et de la **médiation artistique** spécifiquement les relations entre acteurs et publics, notamment les jeunes publics et les nouveaux arrivants. Il prend également en compte de nouvelles pratiques (échanges entre régions, pays, nouvelles formes d'expression...).

Le domaine de la création est, par essence, celui de la mutation avec ses logiques propres, plus individualisées (actions privées majoritaires). C'est un domaine qui demande un minimum de veille et d'outils de connaissance, d'analyse et de prospective qui font actuellement défaut.

*En effet, dans la lignée du paragraphe précédent, de nombreux créateurs sont des « **artistes libres** » sur le territoire et mènent leurs activités en dehors de toute démarche relevant du public. Cependant, le domaine de la création demeure, pour beaucoup, celui où les aides publiques sont les plus pressantes, sans que les missions soient toujours clarifiées (commande publique, soutien à une action d'intérêt collectif, médiation à l'attention des jeunes publics...) malgré les changements notables dans ces domaines (de nombreux acteurs et peu de demande soutenue, difficultés pour les collectivités de soutenir l'action de création libre, confusion dans les missions de service public et d'offres culturelles « privées », subventions en forte baisse et conditionnée à certains critères...).*

d) **La question des enseignements artistiques et de l'accès des jeunes publics à la culture** constituent une problématique transversale de l'ensemble des domaines, tenant compte à la fois des contraintes et attentes au sein des projets d'établissements scolaires et de celle des structures relevant du temps libre, hors temps scolaire. Liens à faire avec la politique enfance et jeunesse (accompagnement ADEFPAT en cours au sein du pays).

Sur le plan d'une politique générale, dans ce domaine, comme dans d'autres, des schémas pré-existants ou pré-formatés il y a plusieurs années maintenant, de propositions culturelles en direction des jeunes posent aujourd'hui les limites de leur cible et de leur efficacité : c'est le cas par exemple des actions des enseignements de pratiques artistiques en direction des jeunes publics qui ne tiennent pas toujours compte de leurs réalités culturelles (pratiques domestiques, nouvelles pratiques musicales...). Nous connaissons peu les pratiques et attentes des jeunes publics ou de leurs parentes, ou celle des enseignants (qui manquent de temps, de moyens, de moyens de déplacement) : il apparaît comme constructif et nécessaire de se pencher dans le détail de la connaissance de ce public –scolaire et péri-scolaire) et d'adapter les offres non seulement au réalisme technique et financier, mais surtout aux exigences pédagogiques des enseignants, animateurs, parents et enfants. Des innovations sont sans aucun doute à mettre en œuvre ou à expérimenter dans ce domaine : nous pourrions citer à titre d'exemple la maîtrise de outil informatique et multimédia des jeunes (capacité de valoriser leur créativité), les pratiques des parents (combien pratiquent des activités culturelles ?), de nouveaux centres d'intérêt (musique du monde, langues étrangères, bande dessinée, communication...).

La question de l'adéquation entre les objectifs et les réalités d'une part des établissements d'enseignements et des structures péri-scolaires, d'autre part des modes d'accès et de pratiques culturelles (déplacements des scolaires devenus difficiles voir impossibles, différenciation des accès de plus en plus marqués, question de l'accès à des niveaux de qualité...): ces questions restent difficiles à traiter faute de connaissance fine de ces paramètres. Nos propositions en tiennent compte.

e) Le domaine de **la lecture publique** fait l'objet d'un traitement adapté à une politique départementale au travers des actions du Schéma Départemental de la lecture publique.

Ce domaine est développé spécifiquement page 19 car il constitue à ce jour **un réseau exemplaire en terme d'organisation**. Les communautés de communes, avec l'appui du département, sont fortement engagées dans ces actions.

2.3. Synthèse générale

Synthèse des données analysées

Les potentiels et données de cadrage

3 communautés de communes se sont dotées de la compétences culture sur 4 intercommunalités et s'engagent fortement dans le domaine de la lecture publique

Une volonté affirmée de prendre en considération les jeunes publics (enfance et jeunesse)

Des opérateurs nombreux relevant d'une part des missions de service public, d'autre part de l'action d'opérateurs culturels du territoire aux statuts variés

Des actions nombreuses et éclatées, difficilement lisibles, faisant apparaître des besoins de structuration et de mise en réseau (actions, compétences, statuts professionnels)

Des habitudes d'actions sectorielles ne favorisant pas toujours les actions collectives ou de coopération, de partenariat, ayant pour effet des modes de financement eux aussi « éclatés »

Un faible nombre d'opérateurs culturels et de fait d'actions notamment dans les domaines de la programmation et de la diffusion au niveau territorial (constat auquel s'ajoute naturellement un contexte concurrentiel pour ce qui concerne les aides publiques)

Un manque de connaissance fines des actions et opérateurs, des publics (étrangers, jeunes, nouveaux arrivants, seniors...).

Les enjeux d'un projet culturel pour le Pays Midi-Quercy

[Nous renvoyons pour les détails à notre première note de cadrage]

Des situations inégales d'implication dans un projet culturel au niveau du territoire et des intercommunalités : l'élément de cohérence et d'unité est toutefois tournée vers le cadre de vie (identité culturelle, paysages, patrimoine) et l'accès du plus grand nombre aux équipements de lecture publique (service public de base). L'équilibre à terme des actions au niveau du Pays constitue un premier enjeu.

La mise en réseau nécessaire par la mutualisation et la coopération, le partenariat entre les acteurs permettant d'engager la structuration des opérateurs (à tous les niveaux) intervenant dans les domaines de la culture.

Une meilleure lisibilité d'ensemble des actions menées ou en projet : des habitudes de collaboration et de coopération à mettre en place.

Le maintien et le respect rendu possible des actions spécifiques (sectorielles, communales) à l'initiative des acteurs du territoire, du fait d'une structuration efficace et d'une plus grande lisibilité.

Des actions mieux ciblées fondées sur une connaissance des pratiques et attentes en matière de politique culturelle

Apprendre à travailler ensemble (ce qui ne se décrète pas mais nécessite des implications et une impulsion de la part du Pays) : cet enjeu/objectif constitue la concrétisation à viser d'un accès à la culture pour le plus grand nombre.

Les objectifs

Créer les conditions de nouvelles coopérations et de mise en réseau par l'accompagnement des acteurs concernés ou l'intégration des actions déjà positionnées en ce sens

Sortir des anciennes logiques de seuls projets sectoriels pour viser à un projet culturel global (et non pas unifié dans ses expressions)

Mettre en place les conditions de développement d'un projet culturel territorial pour le Pays Midi-Quercy qui correspondent aux réalités, attentes, aux capacités, aux volontés des opérateurs dans leur ensemble.

Viser à une politique culturelle à vocation territoriale en respectant la « personnalité » culturelle du territoire et ses volontés exprimées, prendre le temps d'élaborer cette politique à partir des réalités

Tendre vers une labellisation d'actions ou de réalisations « Pays Midi-Quercy Culture » permettant d'afficher à terme une « personnalité/identité culturelle » de territoire et faciliter la coopération avec l'extérieur

Se donner les moyens et le temps nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Commentaire

Au niveau d'une politique culturelle du Pays Midi-Quercy fondée sur l'analyse des pratiques actuelles des communautés de communes, quelques axes apparaissent clairement comme **les interventions dans le domaine de la lecture publique, la prise en charge de certains équipements et les actions ciblées vers le jeune public** mais aucune ligne force générale n'émerge vraiment au regard de l'analyse des données en notre possession.

Nous pouvons constater que le **domaine du patrimoine** est bien pris en charge par ailleurs, ce qui constitue un fondement d'actions potentielles pour le bénéfice de tout le Pays et non pas une action pour elle-même (en particulier le travail d'inventaire). Cette légitimité est renforcée par la dimension territoriale du patrimoine naturel et culturel (matériel et immatériel). Le domaine du patrimoine constitue un axe majeur particulièrement mis en évidence et qualifié dans la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain.

Par ailleurs, **la question des équipements** concerne deux domaines qui semblent prioritaires - **la lecture publique et l'action culturelle au sens large** - : l'une parce qu'elle touche à l'essence même du **service public** et s'adresse aux jeunes publics, l'autre parce que les équipements ne doivent pas remplir leurs seules fonctions de lieux de sociabilité (équipements de loisirs) mais devenir également des lieux de diffusion, de création, d'échanges, d'accueil, de formation. Si les cinémas jouent pleinement ce rôle, qu'en est-il des autres équipements qui ne sont pas prévus avec toute l'organisation qui s'imposerait (projet, espaces fonctionnels, aménagements techniques, personnel qualifié...), alors que leurs coûts pèsent souvent lourdement sur les budgets des collectivités sans pour autant répondre aux besoins et attentes des acteurs culturels.

Cette question rejoint d'évidence celles des opérateurs culturels du territoire et des modes de financements des actions et structures publiques qui passent par **des choix**.

Les actions en direction des jeunes publics touchent à tous les domaines mais appellent des moyens et des modes d'intervention qui doivent également faire l'objet de choix : sensibilisation au patrimoine, ouverture et découverte des domaines artistiques et de leurs pratiques, découverte des arts actuels, accès aux nouvelles formes de création et d'expression culturelles qui ne peuvent être réservés au seul milieu urbain dans un univers de la culture internationale à laquelle ces jeunes ont souvent accès dans leurs propres pratiques domestiques ou familiales. **Cette question pose une orientation fondamentale pour la politique culturelle du Pays Midi-Quercy.**

Les entretiens et séances de travail avec les acteurs ont été menés en ce sens et dans ce cadre de questionnements. Cette synthèse traduit également une problématique de fond qui ne concerne pas le seul Pays Midi-Quercy, décrite ci-après.

Un projet culturel pour une nouvelle sociologie de territoire

Nous nuancerons d'emblée ces constats par le potentiel du bassin de population du Pays Midi-Quercy qui ne représente que 40 347 habitants, soit le besoin d'une adéquation entre cette échelle et les moyens mobilisables pour un projet culturel (humains et financiers).

L'étendue et la complexité géomorphologique du territoire, la forte attractivité des zones urbaines (Caussade tout particulièrement), la proximité de pôles urbains, la fonction de « zone dortoir » grandissante, l'arrivée de nouvelles populations aux attentes et besoins adaptés doivent orienter le projet culturel de territoire vers une configuration qui ne peut être celle d'un milieu rural « traditionnel ». En effet, la volonté affirmée dans la Charte du Pays de « **rendre la culture accessible à tous** » dans un souci d'équilibre territorial ne peut se traduire par une multitude et un éclatement des structures ou actions culturelles soutenues par la collectivité publique, au prétexte souvent avancé que l'investissement est facile à trouver.

Si ce « milieu rural nouveau » appelle à de nouvelles formes de sociabilités - questions de l'intergénération, des populations venant d'Europe du nord, des habitants de résidences secondaires, des attentes des jeunes ...-, il ne peut toutefois se contenter de reproduire les schémas culturels dit traditionnels au prétexte de la conservation d'une identité à préserver (monde rural mythique) ou de pratiques de loisirs et de culture d'un temps révolu (celles du milieu rural qui aurait droit uniquement à des sous-produits culturels).

Plusieurs territoires ont mené des études (plutôt sociologiques comme en Corrèze) donnant **une meilleure connaissance et une véritable photographie des attentes et besoins en matière de services culturels à vocation publique ou privée** (avec l'appui du public). Les publics sont en général en attente des mêmes services que les urbains à la différence près que le milieu rural ne peut le leur proposer mais il doit être en mesure de **rechercher de nouvelles solutions adaptées aux demandes et exigence du service public culturel** (renouveau du théâtre sur le plan national, audiovisuel de plus en plus en pratique domestique, faiblesse de la proposition dans le domaine de la danse et des cultures d'autres pays...).

De nombreuses petites communes ont ainsi à faire face à des demandes de structures de proximité (services publics) comme s'il s'agissait de « quartiers urbains » ou d'appuis à des actions que leurs capacités financières ne leur permettent pas.

Si des habitants n'ont pas fait le choix de venir vivre sur un territoire rural, d'autres l'ont fait et le font volontairement tout en attendant (et parfois en exigeant) des modes de vie et des services que la collectivité communale ou intercommunale n'est pas en mesure de leur fournir.

Le Pays ne peut davantage répondre à certaines de ces conditions mais en revanche, il peut poser **un cadre de vie culturelle correspondant à des choix et des capacités**, affichant une posture qui n'est pas celle d'un guichet de finances publiques mais un contexte de vie sociale et culturelle adaptée à la mesure de ses moyens et des aides auquel il pourra « raisonnablement » répondre.

Mettre au service des habitants et des jeunes en particulier le minimum auquel chacun peut prétendre en terme de services ou d'accompagnement aux actions dans les domaines de la culture, c'est prendre en compte ce contexte spécifique qui impose de fait **des choix clairs et explicites auprès des populations locales présentes ou à venir** : les exemples des médiathèques, des cinémas, de l'éducation à la culture et aux pratiques artistiques dans et hors temps scolaires peuvent illustrer ce propos. .

Au regard de ces analyses, des **propositions d'actions** sont à présent déroulées.

3. AXES DE STRUCTURATION

L'analyse des données permet de poser de grands axes de structuration d'un projet culturel de territoire.

Ces axes s'appuient sur :

- **les domaines d'intervention des champs culturels majeurs qui caractérisent le territoire : lecture publique, patrimoine, arts plastiques, audiovisuel et création sonore (le spectacle vivant ne constitue pas à ce jour un domaine de référence dans les actions culturelles et a besoin d'une structuration pour se développer)**
- **les potentiels des acteurs du territoire** en matière de projets, de création, d'engagement dans des actions individuelles ou collectives à vocation et/ou assise territoriale, de professionnalisme, de partenariat : les potentiels identifiés
- **les actions dans les domaines de la médiation culturelle** (dont enseignements artistiques) qui constituent un des axes majeurs d'actions en faveur de tous les publics
- **la maîtrise d'ouvrage ou les interventions financières actuelles de la collectivité publique** (tous niveaux confondus mais identifiés par secteur) : Leader +, communautés de communes, communes (lorsque la nécessité, de « descendre » à ce niveau est avéré pour la recherche d'information ou par l'exemplarité des actions culturelles menées à ce niveau de compétences).
- **le réalisme des potentiels financiers** des collectivités composant le territoire mais également les moyens raisonnablement mobilisables pour les actions permanentes et ponctuelles. Le partenariat privé sera approché notamment au travers de la nouvelle politique contractuelle entre la Culture et les Chambres de commerce (cf. récente convention DRAC /CRCI, CCI du Tarn...).
- **les critères d'éligibilité aux aides financières et accompagnements techniques et formations** susceptibles de constituer la concrétisation d'une politique culturelle du Pays Midi-Quercy sur la base des volontés et réalités des acteurs et moyens du territoire, ainsi que des partenaires mobilisables : la dernière phase de la mission développera ce volet.
- **l'information de tous les acteurs du territoire sur les conditions de mise en œuvre d'une politique culturelle du Pays Midi-Quercy** : élus, techniciens, acteurs culturels, autres (pour les actions conjointes comme l'économie, le social, le tourisme...).

Nous avons également pris en compte les actions actuellement conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la **Charte du Patrimoine et des paysages de Midi-Quercy** qui touche non seulement aux domaines fondateurs et identifiant des patrimoines du pays mais également et surtout à l'avenir du cadre de vie du Pays Midi-Quercy, les qualités et les exigences à maintenir en matière d'évolution paysagère et urbaine dans le but de préserver un des marqueurs identitaires majeurs de ce territoire.

La mise en œuvre de la Charte est actuellement assurée par une chargée de mission qualifiée dans ces domaines.

Le dernier paramètre pris en compte, il est d'importance, est **l'obligation de réalisme financier** qui induit :

- un engagement maintenu des communes et communautés de communes pour des actions qui ne se situent pas dans le champ territorial du Pays mais demeurent signifiantes pour les actions locales
- la prise en compte de la fin du programme Leader + (qui avait largement permis de financer des projets) et les incertitudes quant à l'avenir des financements des politiques culturelles
- l'échelle des potentiels du territoire (un peu plus de 40 000 habitants)
- la clarification des actions ayant vocation de mission de service public (lecture par exemple) ou délégation de missions de service public (exemple des actions d'inventaires du patrimoine ou des enseignements artistiques)
- des informations claires et largement diffusées sur les vocations et conditions de mise en œuvre de cette politique culturelle de territoire portant tout particulièrement sur le principe que le niveau du Pays ne constitue en rien un guichet financier qui viendrait pallier les manques ou retraits des financeurs « classiques » de la culture (Etat notamment)
- l'appui affirmé aux actions de mutualisation et de structuration des acteurs : groupements d'employeurs et/ou de compétences, coopératives de moyens...

et exclue à priori :

- la construction ou l'amélioration d'équipements culturels dont les missions ne seraient pas clairement définies et le budget de fonctionnement financier ne serait pas d'ores et déjà assuré (les médiathèques-bibliothèques ont donc déjà leur place)
- le « saupoudrage » des aides financières qui ne relève pas d'une logique de structuration de Pays
- les actions qui ne revêtent pas de vocation territoriale et/ou ne sont pas portées par des acteurs du territoire (sauf si les actions ont une vocation territoriale et sont menées en réseau avec les acteurs locaux)
- les actions qui ne se situent pas directement dans le champ de la culture (elles seront traitées selon des modalités de partenariats définies au cas par cas et par action (comme les activités de loisirs pour les enfants et les jeunes, la valorisation touristique...)).

Ce contexte sera toutefois en mesure d'évoluer dans le temps et d'être réajusté en fonction des évaluations d'opérations et de moyens.

Ces grands axes ont été posés et débattus lors de réunions de travail avec :

- *les élus et techniciens*
- *le Conseil de développement du Pays*
- *des acteurs culturels du territoire lors d'ateliers et de réunions thématiques (cf. compte-rendu en annexes).*

3.1. la lecture publique : un exemple de mise en réseau et de structuration d'un service public de la culture

Ce **service public** est pris en compte dans le cadre du Schéma départemental de la lecture publique en cours d'organisation au sein du Pays ; ce service public relève de la compétence communautaire complétant l'action communale. La stabilité de « l'édifice », la mise en place d'actions conduites de façon permanente et sur le long terme, la coordination à mener au niveau des animations, des publics, le partenariat à mettre en place avec les acteurs culturels des autres domaines artistiques, constituent **un atout indéniable pour le Pays Midi-Quercy** (enjeu d'accessibilité, de services publics de la culture, de mise en réseau des acteurs,..).

A ce jour, seule la communauté de communes du Quercy Vert ne développe pas de politique structurée dans ce domaine.

Dans le cadre du Schéma départemental et avec l'appui et l'accompagnement de la Médiathèque départementale, le réseau des bibliothèques connaît un développement sans contexte en Midi-Quercy et les intercommunalités se sont engagées de façon significative dans plusieurs domaines :

- le recrutement de professionnels (fonction publique territoriale) qui se chiffre à environ 15 personnes
- la création ou le réaménagement/agrandissement de bibliothèques comportant quasi systématiquement des salles d'animations et d'expositions (avec la logique de têtes de réseau)
- l'intégration et le partenariat avec la Médiathèque départementale
- la mise en place progressive d'une série de dispositifs, d'outils, de prestations, d'animations à destination des bibliothèques et médiathèques

Le réseau de lecture publique constitue un atout majeur et exemplaire de ce point de vue.

La médiathèque départementale met au service des bibliothèques et médiathèques :

- des expositions
- des livres d'artistes
- un réseau d'intervenants (fiches en intranet puis extra net en prévision)
- des fiches d'expériences internes que chaque institution peut compléter

D'autre part, la médiathèque, au travers de l'association des amis de la médiathèque, subventionnée par des communes, organise :

- le festival du conte, « Alors raconte » qui propose 26 dates dans le département entre mi-janvier et mi-février. Chaque commune peut recevoir ces animations une fois tous les 2 ans. Les communautés de communes participent aux cachets des intervenants (entre 600 et 800 euros) et doivent répondre à un cahier des charges pour l'accueil de la manifestation.
- le festival de lecture à voix haute en octobre, qui propose 5 dates et demande une participation de 150 euros, le reste étant pris en charge par la médiathèque départementale.
- un partenariat avec les réseaux Confluences et Réel (expositions et animations).

En prévision, une programmation (en partenariat avec l'ADDA) sera disponible sur Internet, un transport par navettes avec les têtes de réseau des communautés de communes. Le Conseil Général propose également un dispositif technique pour les animations.

L'idée d'une artothèque (exprimée par le CDD) pourra sans doute trouver une réponse dans cette organisation en lien avec les opérateurs et espaces présentant déjà des artistes (artistes eux-mêmes, abbaye de Beaulieu, partenaires extérieurs).

Des données détaillées sont en cours de synthèse auprès des responsables des intercommunalités (certaines données demandent à être validées avant diffusion) : sans conteste l'expérience du domaine de la lecture publique se pose comme une structuration, non pas à modéliser car les autres domaines de la culture ne relèvent pas du service public (sauf en cas de délégation de service public) mais à analyser quant aux conditions de son montage.

Ce domaine atteste également d'une forte implication des collectivités dans le domaine du service public de la culture.

3.2. Une action transversale et expérimentale

Préalable : la question de la notion de « patrimoine »

Lors des réunions de restitution de ces axes et des ateliers avec les acteurs culturels, il est apparu des divergences et des interrogations à propos de la notion de « patrimoine » : ce sujet demande quelques précisions.

L'action expérimentale proposée prend en effet appui sur la notion de *données patrimoniales du Pays Midi-Quercy* et des besoins identifiés dans le cadre de la Charte Patrimoine et Paysages pour demain. Or, force est de constater que le patrimoine est souvent entendu sous sa forme traditionnellement incarnée par les services de l'Etat (Monuments historiques quand il ne s'agit pas des « Beaux Arts ») et les spécialités restrictives de ce champ : archéologie, histoire de l'art, monuments emblématiques...

La notion de patrimoine est utilisée ici dans son acception la plus large, comme **élément fondateur d'une identité culturelle** en perpétuelle position de transmission et d'évolution, source de création et non pas donnée figée et sanctuarisée.

Nous avons, dans la première note de cadrage de cette étude, mis en évidence la dimension « artificielle » de la notion de « pays » au sens historique, géographique et anthropologique du terme (le Pays Midi-Quercy est composé de plusieurs pays historiques).

Toutefois, l'entité actuelle du **pays comme territoire de projet** présente une cohérence culturelle au sens large que met tout particulièrement en évidence l'analyse proposée dans la Charte Patrimoine et Paysage pour Demain. Aux marqueurs identifiants matériels s'ajoutent d'évidence les marqueurs d'une culture immatérielle. Cette « entrée » patrimoniale, qui peut être remise en cause, rejoint les préoccupations et enjeux des projets culturels de Pays dont l'une des caractéristiques premières est la territorialité comme postulat de base à toute réflexion (ancrage territorial, développement territorial, projet culturel de territoire,..), à la fois sur les fondements identitaires et l'avenir et la cohésion d'un bassin de vie : du patrimoine à la création en passant par le débat. C'est un enjeu d'appropriation des acteurs et des résidents, de cohésion sociale, développement d'individus citoyens, entrepreneurs et créatifs. Cette entrée fait montre également d'une **expression politique forte plaçant « l'homme au cœur du projet du Pays »** et des débats -développement durable-.

La configuration du Pays Midi-Quercy et les attentes de cette mission de définition d'un projet culturel de territoire nous conduisent à proposer une définition anthropologique et ouverte de la notion de patrimoine, celle de Pierre Lamaison, ethnologue :

« Le patrimoine est constitué par tous les éléments qui fondent l'identité de chacun des groupes humains et contribuent à les différencier les uns des autres. C'est un ensemble d'agents sociaux, de biens matériels et immatériels, de savoirs organisés, qui se sont élaborés, transmis,

transformés sur un territoire donné. Faire l'inventaire de tous ces éléments impose de prendre en considération les traits les plus variés, allant des formes d'organisation économique et sociale aux savoirs techniques ou symboliques, des moyens de communication (tels la langue ou le dialecte) aux biens matériels, traits considérés dans chaque cas comme élément d'un tout, de ce qu'on appelle une culture ».

C'est en ce sens que la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain a abordé avec justesse la question de la définition du patrimoine à transmettre, à connaître, à valoriser, à protéger, à faire vivre. Nous retrouverons donc cette référence implicite au cours des différentes préconisations, d'autant qu'il s'agit de répondre à de véritables **besoins du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy**.

Si la notion de patrimoine comme fondement d'une identité culturelle (au sens de l'affichage des spécificités culturelles d'un territoire mises en perspective avec d'autres) est prise comme référence pour cette première action, elle n'est pas exclusive d'une porte d'entrée différente, qui sera définie par les acteurs eux-mêmes impliqués dans cette première action et validée par un comité d'orientation (les missions et caractéristiques de ce comité seront définies précisément en phase 3 mais sont déjà soumises à discussion à ce jour).

Cette action expérimentale vise à construire une action collective, à « travailler ensemble » :

- qualifier, renforcer et mettre en valeur les marqueurs (critères) d'une identité culturelle matérielle et immatérielle
- répondre à des besoins identifiés par le Syndicat Mixte dans le cadre de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain et notamment la préservation d'un cadre de vie, l'accompagnement et de suivi des opérations dans les domaines de l'habitat, l'urbanisme, le paysage, l'environnement et l'ensemble des composantes du patrimoine matériel traité dans ce contexte
- toucher l'ensemble du territoire dans ses composantes et ses préoccupations patrimoniales (en référence à la définition préalable)
- actualiser la vision patrimoniale du territoire
- poser les conditions de son évolution visible et de sa transmission
- proposer des actions de sensibilisation et d'animation fondées sur la création artistique
- redonner place à la culture sur le territoire en sortant des schémas de catégorisation et de sectorisation contribuer à la professionnalisation des acteurs (identification des besoins en formation) et favoriser l'ouverture et l'échange du territoire avec l'extérieur
- poser les conditions de la création, de la prospective, de l'évaluation, de la diffusion et du développement qui manquent à ce jour de positionnement et d'appropriation (cf. enjeu de la compétence culture des intercommunalités, rôle de la puissance publique et place de la culture dans le projet de société (représentation symbolique/ attractivité, pratiques culturelles/ cohésion sociale, développement et enrichissement des individus/ richesse sociale- implication des citoyens, créativité, innovation (démocratie participative)/ richesse économique/ poids économique/ développement local)
- optimiser l'action publique et le financement d'actions ciblées et à vocation territoriale (démarche de projet).

Selon une démarche et une méthodologie dont les axes sont :

- la mise en lien des réalités du territoire (patrimoine, paysages, cadre de vie, expression et création artistique, sociologie) et des actions culturelles
- le moyen de tester la mise en cohérence d'actions culturelles transversales, pour un plus grand champ d'actions et une plus grande cohérence du projet
- **l'évaluation des capacités des acteurs à travailler et à créer ensemble**
- **au regard de cette évaluation, l'accompagnement de ces derniers, du Syndicat Mixte, des Communautés de Communes en fonction des besoins** : le procédé de l'accompagnement permet de prendre une situation dans un temps donné, une problématique, un objectif à atteindre et de mettre en œuvre des méthodes, des techniques, des outils, des fiches pratiques, des expériences pour mener à bien une action collective (ou individuelle). **L'accompagnement n'a rien à voir avec de la formation classique** (où des notions sont apprises sans participation) comme son nom l'indique, c'est ou ce sont les acteurs qui « font leur projet », conduits, guidés, aidés par l'accompagnant (formateur qualifié et expérimenté dans ces domaines).

Un schéma de montage de cette opération expérimentale est proposée en suivant.

Il est rappelé que l'action expérimentale ne constitue pas une fin en soi d'action mais bien le moyen de poser les fondations d'actions collectives de coopération et de partenariat, destinées à être modélisables et reproductibles en fonction des résultats de l'accompagnement et du montage de la première année d'expérimentation.

Les difficultés de perception de l'action expérimentale et de son accompagnement résident dans le fait que le projet n'est pas donné comme pré-réalisé (ce qui aurait pu être une proposition des chargées de mission) mais à construire par les acteurs eux-mêmes du territoire.

Le schéma proposé constitue donc **un cadre d'opération** qui s'est fixé comme objectif d'impliquer des acteurs locaux dans **une démarche de projet collectif**² qui fait actuellement défaut dans les domaines de la culture et l'inter connaissance des acteurs et actions.

L'intérêt d'un accompagnement est de permettre une grande souplesse dans le montage du projet, qui est destiné à être reproduit après évaluation et ajustements, puisque le cadre et la méthode sont posés. Une fiche-projet sera établie en étape 3 de la mission à ce sujet.

Les **questions** récurrentes du « qui va faire quoi, comment chaque acteur impliqué pourra trouver sa place, qui va y participer, quels domaines vont être pris en compte, où l'action va-t-elle se dérouler, sera-t-elle exclusive des actions déjà menées, etc... » confortent la nécessité et l'intérêt de cet accompagnement à une action de coopération et de son information.

² La méthode proposée s'inspire de celle de la formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT (organisme de formation) et déjà pratiquée sur le territoire.

SCHEMA D'OPERATION EXPERIMENTALE

(durée estimée de chaque opération : un an avec évaluation à la fin de chaque année, opération prévue sur 3 ans)

Ce schéma constitue un cadre de mise en œuvre potentielle d'une action culturelle transversale, collective et évolutive, à construire. Une logique issue de l'analyse des données et potentiels a servi de base pour l'édifier.

1. UN THEME A VALORISER

En lien avec la Charte du Patrimoine et des Paysages (patrimoine rural, paysages, évolutions urbaines, architecture... comme les centres-bourgs, la rue, les moulins et pigeonniers, un savoir-faire, etc.) qui met en œuvre les fondements de la préservation d'une identité « visible » du pays, un sujet du patrimoine immatériel, un sujet d'actualité et trouvant une résonance locale ou un autre sujet proposé par les acteurs eux-mêmes et validé par un comité d'orientation. L'intérêt et la pertinence du thème sera observé au regard des déclinaisons possibles (actions de mise en valeur, médiation) et des priorités du Pays (restauration du patrimoine bâti, inventaires de la mémoire, identification en vue d'échanges avec d'autres territoires, communication..).

2. DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES SOLLICITEES ET VALORISEES

Il s'agit de valoriser ou rechercher des ressources locales pouvant alimenter le sujet et faire connaître le travail conduit par des acteurs du territoire (en partenariat souvent avec des partenaires extérieurs) : inventaire, données scientifiques et techniques, linguistes (occitan), ouvrages et documentation (bibliothèques), productions associatives.... La Maison du Patrimoine en constitue un exemple parlant.

Ce niveau d'action permettra de tester la validité d'un **centre de ressources du patrimoine** et d'autres données relatives à la connaissance du Pays Midi-Quercy.

3. UNE SENSIBILISATION A LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES ELEMENTS QUI CONSTITUENT DES FACTEURS IDENTIFIANTS DU PAYS MIDI-QUERCY

En lien avec le thème retenu, une commande de réalisation d'une production « image » (l'audiovisuel constitue un excellent support de sensibilisation et de diffusion de messages) destinée à être présentée sur le territoire (proposée ou à la demande des communes ou de sites privés). Il s'agira d'une commande sous la forme d'un appel d'offres : durant la phase d'expérimentation, l'appel d'offres sera destiné prioritairement aux acteurs du territoire (qui pourront toutefois s'associer à d'autres partenaires locaux ou extérieurs).

Les résultats de ces créations libres dans leur forme présentent l'avantage de pouvoir être diffusés sur le territoire, présentés, animés et contribuer ainsi activement à la visibilité d'une véritable identité culturelle.

4. SELON LES BESOINS, UNE PRISE DE DECISION POUR VALORISATION (dans le cas d'objets patrimoniaux ou de sites à conserver, protéger, réhabiliter). Cette action est liée aux besoins d'application des préconisations de la Charte Patrimoine et Paysages pour Demain. Il s'agit d'une étape facultative, mais importante lorsque des besoins existent .

5. CREATION : SPECTACLES, EXPOSITIONS, CONCERTS

C'est l'action qui mobilisera en principe le plus les acteurs du territoire sur le thème de la coopération car il s'agit d'un domaine où interviennent de nombreux acteurs aux statuts différents et qui manque actuellement de structuration.

Un des enjeux et objectifs majeurs de l'action d'accompagnement est de contribuer à créer les conditions dans les années à venir du projet de développement culturel, d'actions communes, collectives, mutualisées (jusqu'aux économies de moyens en terme de logistique, de communication, de promotion...).

Cette action ne vise pas que des acteurs professionnels (même si elle peut les privilégier) mais l'ensemble des opérateurs (à tous les niveaux) oeuvrant dans les domaines de la culture.

Ces actions pourront être complétées par implications de communes ou intercommunalités.

Il s'agit sans conteste de l'action la plus complexe à structurer mais c'est elle qui donne tout son sens à l'action collective et surtout durable.

(les actions spécifiques ou sectorielles pourront ou devront également y prendre place par des liens).

6. ACTIONS TRANSVERSALES A PREVOIR : actions dans le domaine de la **langue occitane** (notamment pour ce qui concerne l'histoire, les savoir-faire et des animations mais aussi la création dans des domaines culturels actuels), **actions pédagogiques** et **évaluation**. La dimension « culture et langue occitane » n'est pas positionnée comme une action à part pour ce qui concerne sa place dans cette action, elle est bien transversale et dépendra des sujets ou thèmes retenus, comme les autres domaines. Cette action ne concerne pas la question de l'enseignement qui relève de l'Education Nationale mais des liens pourront être établis comme des actions en immersion.

Il en est de même avec les actions pédagogiques qui doivent faire l'objet d'un partenariat clarifié avec l'Inspection d'Académie.

6. PROMOTION- COMMUNICATION : lien avec tourisme et la communication.

7. Des liens pourront alors être établis par la suite avec les domaines qui qualifient la réalité sociologique du territoire (urbanisme, politique en faveur de la jeunesse, des seniors, nouveaux arrivants...).

3.3. les domaines de l'action culturelle et de la création

Si la démarche globale proposée ne se structure pas autour de l'entrée sectorielle de la culture, il n'en demeure pas moins vrai que, au-delà de la question du patrimoine posée comme fondatrice de la perception du Pays (avec ses acteurs propres et la structuration de ces derniers autour d'un centre de ressources et d'actions), les secteurs de l'action culturelle et de la création doivent faire l'objet d'un regard particulier.

En effet, les liens établis ou à venir entre le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy et les nombreux acteurs culturels aux statuts différents (associations, privés, entreprises culturelles) demandent des clarifications que l'action expérimentale devra permettre de poser, notamment en regard des nouvelles conditions financières des actions de ces derniers.

Le réalisme s'impose concernant les points suivants :

- une véritable « révolution » est en train de s'opérer à laquelle l'ensemble des acteurs ne sont pas toujours préparés en particulier dans les modes de financement des projets (exemple de la convention d'objectif de trois ans avec le Conseil Régional et ses critères d'éligibilité, baisse notable des crédits du Ministère de la Culture, interventions ciblées des départements dans les domaines de la lecture publique et des enseignements artistiques, exigences des financements locaux propres, partenariat public/privé...)
- l'importance de la professionnalisation et/ou de la qualité, de la territorialité, du partenariat et de la coopération dans les critères de financement et/ou d'accompagnement
- la vocation territoriale des projets et actions (importance de la qualité des projets, de la mise en réseau des acteurs, l'élaboration de partenariats locaux, la médiation des publics, l'ancrage territorial (résonances))

C'est dans cet esprit et tenant compte de ces exigences que des actions sont proposées et synthétisées ci-après. Ces actions sont précisées et classées par priorités dans le chapitre suivant.

PROPOSITIONS D'INTERVENTIONS DANS LES DOMAINES DE L'ACTION ET DE LA CREATION CULTURELLES		
ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE VIVANT	ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE DE LA MEDIATION	ACTIONS SPECIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'IMAGE³
LE SOUTIEN A UNE CREATION ANNUELLE SUR APPEL A PROJETS	LE SOUTIEN A DES ACTIONS DE MEDIATION EN DIRECTION DES PUBLICS ET TOUT PARTICULIEREMENT DES JEUNES	UN APPEL D'OFFRES POUR UNE COMMANDE ANNUELLE (conditions de mise en œuvre à débattre et préciser lors de l'action expérimentale)
ACTIONS TRANSVERSALES : AIDES FINANCIERES (FONCTION D'INTERFACE) ET ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES		
<p>LE SOUTIEN A LA CREATION : APPEL D'OFFRES ET/OU APPEL A PROJET</p> <p>UN ACCOMPAGNEMENT POUR UNE STRUCTURATION TERRITORIALE DES ACTEURS (formation-développement)</p> <p>UN ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES CULTURELLES QUI EN EXPRIMENT LE BESOIN (destiné à consolider l'action des opérateurs culturels professionnels)</p> <p>L'AIDE A LA DIFFUSION EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES – QUEL SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES, EXISTANTES DONT LE ROLE STRUCTURANT EST RECONNU ? : EX. HIVERNALES DU DOCUMENTAIRE, FESTIVAL OFFENBACH, LANGA VIVA, FIN AMOR... (identification des acteurs et des publics, pérennisation d'actions existantes)</p> <p>LA QUESTION DES EQUIPEMENTS : QUELS PROJETS POUR LA PROGRAMMATION ET LA DIFFUSION DE SPECTACLES (un état des lieux précis des équipements est à faire notamment itinérants (chapiteaux, gradins, ponts électriques, sono,..et mode de gestion et maintenance) – édifices et équipements techniques pouvant être mis à disposition sur le territoire -)</p>		

³ Le domaine de l'image constitue actuellement un secteur d'importance car il touche de plus en plus la création et les jeunes publics.

3.4. le rôle de médiateur du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy : quelques précisions

Comme nous l'avons d'ores et déjà souligné, le rôle du Syndicat de Pays Midi-Quercy ne consiste ni en un guichet financier supplémentaire, ni un maître d'ouvrage d'opérations locales (communes ou intercommunalités) n'ayant pas de visée territoriale. Il en est de même pour les démarches d'acteurs privés.

La dispersion actuelle des actions, projets, rôles et fonctions, compétences provient du manque de lisibilité de la démarche « Pays » en matière de projet culturel : **la question des critères d'éligibilité** se trouve au cœur de la démarche de cette mission de définition d'un projet culturel de territoire. En leur absence de définition et de communication, les acteurs et porteurs de projets s'adressent d'évidence au Pays comme à leurs partenaires habituels (financiers s'entend), sans connaissance, maîtrise et possibilité d'intégration d'une démarche commune.

LE CADRE GENERAL

- **le Pays n'est pas un « guichet financier nouveau » mais il assure un rôle d'interface entre les porteurs de projets et les financeurs : c'est la raison d'être et l'objectif de cette mission**
- **le Pays peut assurer un accompagnement technique (information, conseil, formation, orientation...) auprès des porteurs de projets**
- **le Pays ne se substitue pas aux autres démarches portées par des collectivités locales ou des privés mais ne les accompagne pas obligatoirement, non plus**
- **le Pays intervient en priorité dans le cadre des opérations répondant aux critères d'éligibilité qui seront définis et validés à l'issue de cette mission de définition en accord avec les préconisations définies dans le cadre des politiques culturelles des pays et peut apporter un appui technique ponctuel aux autres projets via une sollicitation par les techniciens des Communautés de Communes**
- **le Pays définit des orientations d'actions pour une période déterminée : elles pourront évoluer au fil des actions et de leur évaluation, des moyens, de la structuration des acteurs...**
- **le domaine de la culture sera en mesure d'établir des liens avec les autres domaines d'interventions du Pays une fois le projet culturel et les critères d'éligibilité définis (tourisme, social, animations, loisirs, temps libre, économie...)**

En fonction de ce cadre général, des axes de structuration ont pu à présent être proposés et soumis à discussion, qui serviront eux-mêmes de base pour l'établissement des critères d'éligibilité aux appuis par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy . Ce cadre suppose que **des choix** soient opérés en fonction des objectifs, priorités, et moyens financiers, techniques, humains.

Préalable : s'il est entendu que la notion de « culture » peut couvrir un domaine très large, voire toute forme d'expression de la vie d'un groupe social et territorial, il s'agit ici de répondre aux demandes institutionnelles de l'organisation d'un Pays, tel qu'il est défini par la loi et la réglementation. Nous ne prenons en compte de fait que les domaines et acteurs susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité décrits dans les Chartes de Pays (comme les objectif de « rendre la culture accessible au plus grand nombre »), et donc à des choix obligés d'actions et d'aides financières et techniques qui se situent au niveau national. Si ces politiques culturelles et leurs accompagnements subissent des modifications au niveau national, les politiques culturelles des Pays en connaîtront les conséquences, positives ou négatives.

La question des **choix** appelle de véritables changements « d'habitudes » fondées sur les vocations et actions territoriales, au détriment parfois de l'action micro-locale (échelle des communes par exemple). Si la « colonne vertébrale » que constituera le projet culturel du Pays Midi-Quercy a pour vocation à **structurer une ligne force**, elle ne sera pas exclusive des autres initiatives qui seront ou pourront être portées à d'autres niveaux (initiatives privées, des communes, des intercommunalités), soit faire lien à certains temps ou opportunités avec le projet du Pays. Comme nous l'avons déjà souligné, le domaine de la culture et de la création est par essence même, un domaine « qui bouge ».

Enfin, la question du dit « milieu rural » ne doit pas exclure de ces politiques nationales les acteurs ou habitants de territoires au prétexte qu'ils n'auraient droit qu'à une culture de qualité seconde ou à seule vocation locale. Nombreux sont ceux en effet qui ont fait le choix de s'implanter dans des zones plus éloignées des centres urbains (c'est le cas de Midi-Quercy qui est cependant un territoire aisément accessible) pour y exiger tous les services des centres urbains, sans mesurer la complexité d'organisation et la question des moyens, souvent faibles, des collectivités locales qui peinent parfois - ou au contraire font le choix - d'assurer le service public minimum (comme les bibliothèques).

3.4.1. UN ACCOMPAGNEMENT POUR UNE STRUCTURATION TERRITORIALE DES ACTEURS ET LE MONTAGE DE LA PREMIERE ACTION EXPERIMENTALE

Un préalable est nécessaire à cette structuration : la définition des besoins et des cibles de publics, le travail collectif, le montage d'opérations communes, la coopération et le partenariat intérieur et extérieur au territoire.

Il ne s'agit pas seulement de créer un « guide des manifestations », de mettre des programmes en ligne ou de constituer un parc minimum de matériel mais également d'envisager sur un moyen et long termes l'avenir des professions de la culture.

De nombreuses expériences ont pu être menées, notamment dans le cadre de formations-développement et pourront illustrer cette démarche de structuration : structuration juridique, modes de gestion, de financement, professionnalisation, promotion et communication (dont la présence sur des salons ou festivals) , mutualisation de compétences et de moyens, groupement d'acteurs....

Cet accompagnement à la mise en place de l'action expérimentale sera suivi par des éventuels accompagnements plus ciblés décrits ci-après. Cet accompagnement pourrait prendre la forme d'une formation-développement telle qu'elles se pratiquent déjà actuellement et pourra être ouvert à d'autres acteurs (élus, techniciens, projets d'envergure notable, enseignants).

3.4.2. LE SOUTIEN A UNE CREATION ANNUELLE - MISE EN OEUVRE D'UNE ACTION EXPERIMENTALE SUR 3 ANS (RECONDUCTION ANNUELLE APRES DECISION DU COMITE DE PILOTAGE A L'ISSUE DE L'EVALUATION)

3 axes sont privilégiés :

- un appel d'offres pour une réalisation annuelle dans les domaines de l'image et du multimédia
- un appel à projet pour une création culturelle, tous domaines ouverts
- des actions transversales dans les domaines culturels connexes (langue et culture occitanes, actions en direction du jeune public, actions pédagogiques, lecture publique...).

a) « Appel d'offres » à l'issue de la phase expérimentale

Comme cela a été mentionné dans le chapitre « domaine du patrimoine », les actions culturelles du territoire nécessitent surtout des actions de sensibilisation dans lesquels le rôle de l'image dont les techniques audiovisuelles sont importantes et font appel à des compétences locales professionnelles : au vu des besoins des actions patrimoniales et portant sur l'identification et l'affichage de la personnalité culturelle du pays notamment, un appel d'offres annuel peut être ouvert, pas seulement aux créateurs locaux (ce que ne permet pas le Code des Marchés Publics) mais en recherchant la forme partenariale qui permettra de privilégier ces acteurs (conventions d'objectifs annuelles), y compris dans des éditions bilingues pour certains sujets (français-occitan). Si des appels d'offres peuvent être formalisés sur les sujets de commande, la création devra être librement respectée, quelle que soit sa forme (ludique, poétique, fiction...). L'action expérimentale permet, pour la première année , de procéder autrement que par un appel d'offres (dans le cadre de l'accompagnement à la mise en place de cette action annuelle).

b) Appel à projet

De même que pour l'idée d'appel d'offres annuel, un appel à projet est préconisé, d'une part pour permettre aux acteurs culturels du territoire (tous domaines confondus) de conjuguer demande et création, d'autre part pour rendre lisible les engagements et soutiens du Pays dans ce domaine.

Les acteurs pourront se grouper à leur guise (professionnels et non professionnels, avec des acteurs extérieurs au territoire, avec des acteurs d'autres domaines...) pour faire leur proposition.

L'idée de cet appel à projet est de clarifier et améliorer le fonctionnement de certaines associations notamment ou structures professionnelles qui ne survivent actuellement que grâce à des subventions publiques induisant des fragilités en terme de durabilité des opérations et des acteurs eux-mêmes. Les actions feront l'objet d'un cahier des charges précis élaboré durant l'accompagnement à la structuration d'actions communes.

3.4.3. LES ACTEURS PROFESSIONNELS

L'implication et le soutien par le Pays d'un projet culturel vise en tout premier lieu les acteurs professionnels de la culture du territoire. Il ne s'agit en aucun cas d'exclure les autres acteurs mais la question des choix intimement liée à la notion de « projet culturel de territoire » suppose que soient prioritairement pris en compte les acteurs qui assurent un niveau de prestations et des compétences pouvant être appuyées dans un temps court, voire dans l'immédiat, nécessairement professionnels.

Les autres acteurs pourront être accompagnés par les collectivités locales, communes et intercommunalités, comme cela est déjà mis en œuvre sur le territoire ou s'inscrire, soit dans des opérations de développement à vocation territoriale soit en répondant à des appels d'offres ou appels à projets annuels.

Enfin, des actions relèvent du domaine de la « sociabilité » (comme les attentions intergénérationnelles ou inter-culturelles), qui est d'une grande importance pour la vie et la qualité de vie d'un territoire, et peuvent également élargir sur des aides dans les domaines du social, du temps libre, du tourisme...qui fonctionneront en lien avec ceux de la culture en fonction du développement du projet culturel du Pays Midi-Quercy.

3.4.4. UN ACCOMPAGNEMENT A LA CONSOLIDATION DES ENTREPRISES CULTURELLES

Afin de sortir de la logique de la dépendance forte de la subvention publique, un état des lieux précis des besoins et attentes pourra faire l'objet d'un accompagnement par les acteurs du domaine de l'aide aux entreprises afin de définir les conditions d'exercice professionnel optimal des entreprises ou associations oeuvrant dans ces domaines, au delà du Pays Midi-Quercy qui ne peut suffire à assurer un carnet de commande. Des partenariats seront sans doute à définir au niveau de la région Midi-Pyrénées et des autres Pays voisins.

Cette formule a largement été pratiquée dans le domaine de la structuration touristique, des enseignements pourront en être tirés.

3.4.5. DES ACTIONS DE MEDIATION EN DIRECTION DES PUBLICS ET DES JEUNES EN PARTICULIERS : UNE MISSION ESSENTIELLE ET TRANSVERSALE, L'EXEMPLE DE LA CREATION ARTISTIQUE

Les attendus figurant dans la Charte du Pays Midi-Quercy rappellent que l'un des objectifs en matière de culture est celui de l'accès à la culture pour tous : dans le domaine de l'art et de la création plus généralement, le constat des manques porte sur les actions de médiation, de

formation et de pratiques en direction des publics et tout particulièrement des enfants et des jeunes. Ces actions relèvent en effet **de la vocation d'un service public de la culture.**

Des acteurs du territoire proposent déjà des actions dans les domaines de la création (diffusion ou création propre), de la formation des étudiants en art, des enfants, des liens doivent être renforcés pour faciliter l'accès à la création artistique des publics potentiels actuels et des jeunes en particulier. S'il ne s'agit pas de positionner des « actions éducatives » à côté de chaque œuvre, une action de service public devra viser à terme, la sensibilisation et la pratique culturelle.

Parallèlement et même si des questions se posent sur le devenir du statut de **l'Abbaye de Beaulieu** qui appartient à l'Etat et dont la destination est en cours de décision, il n'en demeure pas moins que cet édifice constitue **l'emblème le plus marquant pour le Pays Midi-Quercy en matière de diffusion artistique et d'image de rayonnement culturel.**

La question qui se pose est celle de la facilitation à l'accès aux travaux des artistes du territoire et de l'art en général : les œuvres des musées, de l'Abbaye de Beaulieu, des expositions du territoire.

4 axes sont proposés : (ils visent en priorité le jeune public)

- **Une évaluation des actions déjà menées⁴** et notamment leur mode de soutien (enseignements artistiques en lien avec l'ADDA, actions individuelles auprès des écoles, actions en institutions propres, actions menées dans le temps hors scolaire...) au regard de la faiblesse des moyens et de la diminution des aides dans ce domaine : cette évaluation pourrait être conduite en partenariat avec les établissements scolaires, l'Education nationale, la DDJS, la BDP, l'ADDA, les responsables locaux qui assurent ces actions...
- **les modalités précises d'implication dans l'action expérimentale** : ces modalités seront à préciser dans l'accompagnement. En effet, l'action expérimentale étant conçue et prévue comme un action transversale, d'évidence, la question des actions de médiation prendra toute sa place : dans le choix du thème ou du sujet, dans les liens avec les créateurs sollicités et impliqués (domaine de l'image, de la création culturelle et artistique, dans la conception d'actions ou de supports spécifiquement conçu dans ce cadre...
- **la proposition de déplacements/sorties en vue de la sensibilisation des jeunes publics scolaires et péri-scolaires** pour aller vers les sites ou propositions culturelles de la région. L'idée serait d'organiser ces sorties avec les acteurs culturels du territoire (qui prépareraient ces sorties avec les jeunes publics), les animateurs et/ou les familles volontaires pour accompagner les enfants et les

⁴ Elles relèvent souvent d'initiatives individualisées ou collectives (ex. liens entre Musée Marcel Lenoir et école de Nègrepelisse, Maison des Arts, bibliothèques...) qui ne sont pas suffisamment identifiées dans une dimension territoriale : le Pays perd ainsi le bénéfice du bilan à « afficher » ou d'expériences à échanger, modéliser...

jeunes dans des lieux qui ne leur sont pas habituels : cinémathèque de Toulouse, opéra, musées, concerts, expositions d'exception, centres de culture scientifique et techniques, muséums, événementiels...

La question des déplacements des jeunes publics devra faire l'objet d'un traitement spécifique, au regard des contraintes actuelles d'encadrement. Si la sensibilisation pourra se faire in situ dans le cadre de l'action annuelle sur le Pays Mid-Quercy, il reste que celle des sorties scolaires ou hors temps scolaires nécessitera des moyens, non seulement pour les acteurs culturels en charge de la préparation et l'accompagnement, mais également pour l'encadrement et les déplacements. L'objectif de cette proposition est de proposer une action qui « sorte de l'ordinaire », qu'elle se situe dans un cadre ou un autre . A titre d'exemple, nous pourrions imaginer une sortie à l'occasion du *Marathon des mots* à Toulouse, en partenariat avec les médiathèques-bibliothèques du territoire, la participation à la première d'un film, en présence des acteurs et réalisateurs en partenariat avec des responsables du secteur de l'image de Midi-Quercy, la visite du muséum de Toulouse qui va être un des plus importants de France avec des enseignants des matières concernées, la participation à une répétition de théâtre ou de danse...).

- **l'étude pour la faisabilité d'une artothèque** : l'Abbaye de Beaulieu pourrait en être le lieu privilégié ? Les bibliothèques-médiathèques ? Ces hypothèses pourront faire l'objet d'une réflexion commune avec l'évaluation de l'existant et l'étude-action préconisée pour une meilleure connaissance des publics (voir plus loin).

3.4.6. L'AIDE A LA DIFFUSION EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Ce domaine concerne la mise à disposition des publics de la culture mais également l'accueil de création ou actions extérieures.

Une clarification des objectifs devra être mise à plat avec le niveau des intercommunalités et des communes.

Cette aide est d'autant plus importante qu'elle est liée à la question des équipements (création locale ou accueil) et répond à un des critères d'objectifs de la Charte de Pays (« accès à la culture »), ainsi qu'aux accompagnements financiers d'autres partenaires (Etat, Conseil Régional).

Des lieux accueillent déjà des manifestations culturelles (exemple du Théâtre le Florida à Septfonds, d'une architecture de qualité mais qui aurait besoin d'une réhabilitation et mise aux nouvelles normes) mais ne sont pas équipés. Toutefois, des solutions existent en lien avec celle des équipements mais demeure l'interrogation de l'usage et de **la destination, des acteurs et des publics**.

La question de la diffusion reste posée et renvoie à la préconisation d'une étude-action sur la question des publics (déjà citée).

3.4.7. LA QUESTION DES EQUIPEMENTS : QUELS PROJETS ET QUEL FONCTIONNEMENT?

Les équipements sont des outils au service d'un projet culturel et non une finalité. Ils doivent être considérés comme tels. Ils sont donc à concevoir au regard d'un projet défini et ce, qu'il s'agisse de la création ou de la réhabilitation d'un équipement, et en intégrant d'emblée ses

modalités de fonctionnement. Cette question récurrente des équipements devra se fixer dans le cadre de ce réalisme absolu et contribuer à la fin de l'utopie « une salle dans chaque commune » (rien n'empêche toutefois une commune ou une intercommunalité de se doter d'une salle mais les co-financements n'en seront pas assurés).

Des potentiels existent et devront faire l'objet d'un état des lieux :

- les salles communales en général (un état des lieux pourrait en être établi avec les équipements techniques)
- les équipements temporaires déjà utilisés (gradins, matériel...)
- les sites patrimoniaux : cette question est intimement liée à la mise en valeur et en vie du patrimoine. Des lieux patrimoniaux, bâti et non bâti, peuvent être des lieux privilégiés pour des expositions, des spectacles, des installations, des projections... Une "labellisation Pays" de ces lieux pourra être envisagée.

3.4.8. UNE ETUDE-ACTION POUR AFFINER LA CONNAISSANCE DES PUBLICS (réponse aux remarques faites par le CDD sur la connaissance des pratiques culturelles des résidents et par le Syndicat Mixte dans l'objectif d'une stratégie de développement culturel à plus long terme)

Objectif et enjeux : une meilleure connaissance des publics permettant de les toucher et un meilleur positionnement des actions dans les domaines de la culture (là encore, l'univers du tourisme a largement montré l'exemple), notamment en terme de service et d'action publiques.

Au regard des nombreuses questions posées par les sujets précédents ainsi que par certaines questions plus fines comme les liens avec les communautés culturelles et linguistiques des nouveaux arrivants d'Europe du Nord, et afin de positionner avec justesse les actions, nous préconisons qu'une étude-action puisse être conduite pour mieux identifier la configuration sociologique du Pays Midi-Quercy – les publics - et élaborer un processus de veille.

En effet, le faible niveau de connaissance des publics, l'exemple de la reproduction quasi-systématique des dispositifs existants depuis des décennies (c'est le cas pour les jeunes publics ou le domaine dit du *socio-culturel*), la non prise en compte des nouvelles pratiques domestiques⁵, l'évolution des modes de diffusion, etc., posent cette nécessité de fond.

Des études existent mais ne sont pas obligatoirement modélisables ou adaptables à tous les territoires, notamment au niveau de cette nouvelle échelle sociologique des Pays. Cette étude permettra également de ne plus confondre évènementiels, animations de sociabilité, tourisme et culture, qui ne visent obligatoirement les mêmes publics, ni la notion de service public de la culture (sans retombées économiques directes).

⁵ Voir à ce sujet l'ouvrage de Bernard Lahire, *La culture des individus, dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, Editions La Découverte, 2004.

L'Université de Toulouse II (cf. nombreux travaux menés sous la conduite d'Alain Lefebvre) dispose déjà d'une expérience en la matière et le Pays Midi-Quercy pourrait constituer un exemple dans ce domaine.

Pour mémoire, l'**étude-action**, comme l'accompagnement, se conduit en étroite collaboration avec les acteurs concernés. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy en partenariat avec les acteurs locaux - CDD, acteurs culturels, structures, professionnels présents sur le territoire (sociologues) - pourra en établir le cahier des charges précis en fonction de ses besoins et attentes et solliciter les partenaires institutionnels dans cette démarche (DRAC, Conseil Régional notamment).

3.4.9. LA COOPERATION INTER-PAYS ET LE PARTENARIAT EUROPEEN

La coopération inter-pays

Des contacts existent déjà entre techniciens et acteurs culturels . Au-delà des questions d'opportunité financière, se pose la question des modalités de ces partenariats qui se profilent. Des précisions sont nécessaires à ce sujet, sur le fond et dans la forme (production, diffusion, formation, échanges ?) mais l'action expérimentale a également pris en compte cette donnée (pas en année 1).

La coopération européenne

Le programme LEADER PLUS a permis des rapprochements entre partenaires de plusieurs territoires en France – GAL - et des partenaires étrangers, comme c'est le cas lors du séminaire de coopération organisé en Autriche (cf. séminaire de Schruns tenu en avril 2006) autour des thèmes des ressources naturelles et culturelles et qui permet de nouer des contacts.

Les conditions de développement de ces actions seront sans doute facilitées à la suite de la formalisation du projet culturel du Pays Midi-Quercy car les montages s'avèrent parfois complexes et les conditions de financements ne sont pas vraiment identifiés.

3.4.10. LES AUTRES DOMAINES, ACTIONS, SITES OU PROJETS : CŒUR DU PROJET ET/OU D'ENVERGURE DEPASSANT LE CADRE DU SEUL PROJET CULTUREL DE PAYS

Nous entendons par cette terminologie les domaines, sites ou projets qui revêtent soit un caractère d'envergure mobilisant des moyens particuliers et/ou importants, soit des modalités de conduite, d'évolution ou de pérennisation d'actions qui demandent à s'intégrer au projet culturel du pays Midi-Quercy car pré-existants (ex. de certains festivals)

De par leur permanence, leur domaine ou leur importance, ces sites, projets ou actions se trouvent **au cœur des préoccupations et du projet culturel du territoire**. Il concernent les domaines du patrimoine (matériel et immatériel) et ceux de la création, ou combinent les deux volets.

Les enjeux sont complémentaires mais à des échelles financières et de temps sans correspondance avec le cadre de cette seule mission : centre de médiation sur la création contemporaine, artothèque (à étudier ?) (dont arts plastiques) pour la Cuisine et l'Abbaye de Beaulieu, centre d'interprétation sur l'archéologie (Préhistoire, médiévale) pour les châteaux de Bruniquel, projet de centre de ressources pour la Maison du patrimoine, projet autour du chapeau à Caussade (PER), actions culturelles permanentes constituent des domaines de projets et /ou d'actions qui exigent un niveau particulier.

En effet, les seuls **domaines du patrimoine** (comme Bruniquel, les musées, la Maison du Patrimoine) exigent des axes de projet et des moyens et qui ne pourront se développer que dans le temps car les actions patrimoniales s'inscrivent dans des phasages et des partenariats sur du long terme (pour des raisons de coûts et de contraintes scientifiques et techniques), surtout dans le cas de prise en compte de patrimoine protégé (classé ou inscrit, labellisé) ou exigeant des investissements lourds à phaser, surtout pour des communes de petites dimensions.

La question de l'Inventaire du patrimoine (déjà bien avancé sur le Pays) actuellement assuré par la Maison du Patrimoine pose aussi la question de sa poursuite, de la stabilité de cette activité (recrutement de personnel permanent ?) et son devenir, tenant compte de plus de la décentralisation de ce service de l'Etat vers la Région.

Le **domaine de la création** (y compris avec son volet patrimonial comme le chapeau de Caussade ou La Cuisine) suppose également, outre des moyens, la nécessité de poser les conditions d'ancrage dans le long terme des actions ; il pose également la question des partenariats public / privé qui demande le temps de sa structuration et sa pérennisation, de sa diffusion... Il rejoint en ce sens l'axe proposé dans le projet culturel du pays, par l'aide à la structuration ou la consolidation des entreprises culturelles (exemple du projet sur la cuisine), comme certains domaines du patrimoine (Maison du Patrimoine).

Ces domaines, structures, actions ou projets, dans la mesure de leur développement, pourront être amenés à constituer des pôles structurants (expertise, partenariats, médiation, diffusion, formation, prospective) pour le Pays et son développement culturel , en conséquence, ils doivent être situés dans une perspective de développement à long terme.

RAPPEL DES ACTIONS, DOMAINES, SITES ET PROJETS

PATRIMOINE : ce domaine concerne en particulier le patrimoine de la commune de Bruniquel et le patrimoine préhistorique et archéologique sur le territoire du Pays Midi-Quercy (avaient été signalés dans le diagnostic). Il s'agit de sujets et de sites d'envergure qui impliquent de plus

les services de l'Etat : question à poser au comité de pilotage. Il existe deux sites privés de qualité (Musée Marcel Lenoir et Musée de la Maison Payrol à Bruniquel).

ABBAYE DE BEAULIEU : un lieu appartenant à l'Etat, géré par MONUM (Monuments Historiques) et en transition actuellement : vente, transfert, évolution des missions. Cette question est à prendre dans le domaine de la « rencontre artistique » des publics initiés ou non (à accompagner dans une démarche de médiation) et dans le cadre de l'action expérimentale. Les conditions d'un rapprochement entre le Pays Midi-Quercy et l'abbaye de Beaulieu sera rendu possible ou facilité par la formalisation définitive du projet culturel du pays : quels partenariats, quels liens, quelles actions communes..... ?

MUSEES / ARTHOTEQUE : Il n'existe sur le territoire qu'un seul musée labellisé « musée de France », celui de Saint-Antonin-Noble-Val qui serait entièrement à restructurer (en lien avec le domaine du patrimoine plus largement) mais d'autres espaces muséographiques privés existent et fonctionnent (Musée Marcel Lenoir). Ils se posent comme des partenaires de premier plan du Pays (médiation, sensibilisation à l'art, expositions....). Le projet d'une artothèque rejoint également ce domaine.

LE PROJET AUTOUR DU CHAPEAU ET DES SAVOIR-FAIRE DE CAUSSADE vient d'être élu au titre des PER (Pôle d'excellence rurale). Ce projet, axé sur la valorisation des savoir-faire, à forte connotation économique, constitue, au-delà de l'intérêt et de l'identité de la commune de Caussade, un potentiel de partenariat dans les domaines de la création, de la diffusion, de la commercialisation et du marketing territorial (liens avec la Cuisine).

LA CUISINE : un projet de création et design à Nègrepelisse, autour des thèmes de l'alimentation, et dont le développement est à envisager au regard du rôle structurant qu'il pourrait jouer du point de vue de la médiation à la création contemporaine (avantage de la thématique centrale, l'alimentation et le design, constituant des portes d'entrée particulièrement accessibles) mais également dans sa dimension économique. En effet, ce potentiel de création et d'innovation est en mesure de répondre à des besoins des socioprofessionnels du territoire et de l'extérieur dès lors que la structuration de son volet « entreprise de prestations » sera clarifié (en cours). Il pourrait constituer à terme, un lieu exemplaire de partenariat et de lien entre création culturelle, diffusion et activité économique.

ACTIONS CULTURELLES : des projets ont été précédemment financés dans le cadre de LEADER PLUS (ou autre). La question de leur avenir et leur pérennisation demeure posée. Les critères d'éligibilité à l'intégration au projet culturel du pays Midi-Quercy permettront d'intégrer les actions qui bénéficient d'un ancrage territorial avéré et durable. L'appel à projet annuel (qui sera affiné au cours de l'action expérimentale) permettra également d'intégrer des actions existantes, avec certaines évolutions sans doute, tenant compte du choix des collectivités et du Pays.

3.5. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AXES DU PROJET

DOMAINE DES ACTIONS	CONFIGURATION DES ACTIONS	MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS (conditions de mise en œuvre précisées dans la note finale 3)
NIVEAU DE PRIORITE 1⁶.		
TRANSVERSALE - TOUS DOMAINES CULTURELS – TOUTES DISCIPLINES ARTISTIQUES	UNE ACTION EXPERIMENTALE	UN ACCOMPAGNEMENT à l'élaboration d'une première année de programmation selon les critères d'éligibilité. - Evaluation de cette première action. - Elaboration, selon l'évaluation et les réajustements, d'une seconde action modélisable dans la méthode. - Possibilité d'évolution de la configuration de l'action les années suivantes en fonction des résultats des deux premières années. - A l'issue de cet accompagnement, des actions ciblées seront proposées (voir paragraphe suivant) en direction des acteurs culturels)
AIDE A LA STRUCTURATION DES ACTEURS CULTURELS ET AUX ENTREPRISES CULTURELLES	COOPERATION ET MUTUALISATION EN VUE D' ACTIONS COMMUNES	UN OU DES ACCOMPAGNEMENTS CIBLES selon la méthode de la formation-développement (identification précise des acteurs au préalable)
FACILITER L'ACCES DES JEUNES PUBLICS A LA CULTURE	REPOUDRE AUX OBJECTIFS DE LA CHARTE DE PAYS PAR UN PROGRAMME D' ACTIONS (le diagnostic n'a pas traité cette question en particulier)	Un programme en 4 axes : Une évaluation des actions déjà menées Les modalités précises d'implication dans l'action expérimentale La proposition de déplacements des jeunes publics L'étude pour la faisabilité d'une artothèque

⁶ Les niveaux de priorités sont présentés en fonction d'une logique de méthode d'élaboration de projet : ils pourront faire l'objet de modifications.

UNE ETUDE-ACTION POUR AFFINER LA CONNAISSANCE DES PUBLICS	IDENTIFICATION DES PUBLICS ET ANALYSE DES PRATIQUES ACTUELLES ET PROSPECTIVE	UNE CONVENTION AVEC UN ORGANISME DE RECHERCHE OU UNE UNIVERSITE selon un cahier des charges a établir (prenant en compte des attentes du CDD notamment). CONSTITUTION D'UN OUTIL DE VEILLE
DOMAINE DES ACTIONS	CONFIGURATION DES ACTIONS	MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS (conditions de mise en œuvre précisées dans la note finale 3)
NIVEAU DE PRIORITE 2.		
LA DIFFUSION	Evaluation de l'existant Projets en fonction des résultats de l'étude-action	DEMANDE DES PRECISIONS AVANT PROGRAMMATION (cf. résultats de l'étude-action)
LES EQUIPEMENTS	Un état des lieux des équipements à réaliser (édifices, techniques, mobiles, mode de gestion...)	AFFINER L'ETAT DES LIEUX ⁷ (questionnaire aux communes et expertises techniques)
LA COOPERATION INTER-PAYS ET LA COOPERATION EUROPEENNE	Des contacts existent : les modalités et moyens restent à préciser au regard de la structuration des acteurs et des partenaires identifiés	IDENTIFICATION DES ACTEURS ET DES MOYENS (inclure dans l'expérimentation la coopération inter-pays)

⁷ Le diagnostic signalait les salles de Caussade, La Salvetat, Le théâtre le Florida et Passage à Septfonds, la gare de Boredon et le projet de Verfeil pour le spectacle ainsi que d'autres espace pour les concerts et l'audiovisuel, ce qui représente une mission légère de diagnostic technique à affiner.

ACTIONS PERMANENTES ET DURABLES , PARTENARIALES LES PROJETS OU ACTIONS ⁸ PARTICULIERS, CŒUR DE LA CULTURE DU PAYS ET INSCRITS DANS UN PROCESSUS DE PERENNISATION ET/OU D'ENVERGURE DEPASSANT LE SEUL CADRE DU PROJET CULTUREL DU PAYS		
VALORISATION DU PATRIMOINE ATYPIQUE MUSEOGRAPHIE PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE	BRUNIQUEL (PATRIMOINE PUBLIC) COLLECTIONS DU MUSEE DE SAINT-ANTONIN- NOBLE-VAL – MUSEE MARCEL LENOIR (PRIVE)	QUESTIONS A POSER AU COMITE DE PILOTAGE : POSITION DES SERVICES DE L'ETAT ET DE LA REGION/ POSITION DES MAITRES D'OUVRAGE ?
DIFFUSION ARTISTIQUE ET SITE PATRIMONIAL	ABBAYE DE BEAULIEU	
CREATION ET DESIGN CULTURE ET ECONOMIE	LA CUISINE : UN PROJET DE CREATION ET DE DESIGN AUTOUR DE L'ALIMENTATION CHAPEAU DE CAUSSADE	DEVELOPPEMENT DU PROJET ET POSITIONNEMENT EN COURS – ROLE A PRECISER DANS LA MEDIATION DES PUBLICS ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS (TRANSVERSALITE) QUELS MOYENS ? QUEL AVENIR ?
TOUS DOMAINES	PROJETS SECTORIELS PARTICULIERS	FESTIVALS...
ACTION PERMANENTE DE SERVICE PUBLIC		
<i>POUR MEMOIRE</i>	<i>APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE</i>	<i>TRAVAIL D'ETAT DES LIEUX (EQUIPEMENTS, ANIMATIONS ET PARTENARIATS EXISTANTS) – FONDAMENTAL DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET CULTUREL (LIEUX DE DIFFUSION, LIEUX RESSOURCES, MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS, PARTENARIATS)</i>

⁸ Ces projets, domaines, actions ou sites dits « particuliers » sont des thèmes ou projets d'une dimension qui dépasse le seul cadre du projet culturel du Pays : pour des questions réglementaires et juridiques, des moyens financiers à mobiliser, des questions de statuts, de partenariats, de pérennité d'actions déjà positionnées, de choix stratégiques ou « politiques », de volonté des acteurs concernés... Ces projets devront être pris en compte dès à présent, comme actions permanentes et inscrites dans la durée.

4. ANNEXES

4.1. Pour mémoire : Les communes membres des communautés de communes

QUERCY CAUSSADAIS (19 communes - 17000 hab.)	QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON (15 communes - 7161 hab.)	TERRASSES ET VALLEES DE L'AVEYRON (7 communes - 11 000 hab.)	QUERCY VERT (6 communes - 3800 hab.)
Auty Caussade Ayrac Cayriech Labastide de Penne Lapenche Lavaurette Mirabel Molières Montalzat Monteils Montfermier Montpezat de Quercy Puylaroque Réalville Septefonds SaintCirq Saint Georges Saint Vincent	Castanet Caylus Cazals Espinac Féneyroms Lacapelle-Livron Laguépie Loze Mouillac Parisot Puylagarde Saint-Antonin Noble Val Saint-Projet Varen Verfeil sur Seye	Albias Bioule Bruniquel Montricoux Nègrepelisse Saint-Etienne de Tulmont Vaissac	Monclar de Quercy Verlhac Tescou La Salvetat Belmontet Genebrières Leojac Puygaillard de Quercy

4.2. Compte-rendu des réunions avec :

- **des élus et techniciens des Communautés de communes du Pays à la Mairie de Négrepelisse, mercredi 12 avril 2006**

Étaient présents : M. Jean Cambon, Président du SMPMQ, M. Claude Jouany, président de la Commission N°6 « équipements culturels et sportifs » CCTVA, M. Jean-Philippe Siméon, élu délégué la culture CCQC, Mme Christiane Couturon-Marquès, élus déléguée à la culture CCQV, M. Claude Seibel, conseiller municipal Saint-Antonin-Noble-Val, Mme Anne Lauzin-Groleau, directrice de la CCQRGA, Mme Pierrette Moyen, coordinatrice petite enfance CCQC, M. Philippe Darbois, directeur du SMPMQ, Mme Bertille Daniel et Jihan Ghiati, chargées de mission SMPMQ, Malika Boudellal et Sylvie Couralet, consultant.

- **des membres du Conseil de développement au Centre de loisirs de Caussade, mercredi 19 avril 2006**

Étaient présents : Ms et Mmes (pour le CDD) Roselyne Serra, Dominique Merci, Claude de Vesins, Christian Pierre Bedel, Robert Hinard, Claude Vernick, Olivier Jalbert, Georges Cazes, Edmond Jendraszczyk, Claude et Bernadette Seibel, Joan Pericas, Marco Benard, Paule et Christophe Gernez, Alain Raynal ainsi que Mmes Jihan Ghiati, SMPMQ, Malika Boudellal et Sylvie Couralet, consultant.

Envoi avant ces réunions d'un document de travail intitulé *Axes proposés – 12 avril 2006 – document de travail destiné aux élus, techniciens et membres du CDD*, avec pour sommaire :

- Les données en présence
- Analyse et synthèse
 - les communautés de communes : compétences/culture (résumé)
 - les interventions des communautés de communes au regard de notre cadre méthodologique
 - Synthèse
- Premiers axes de structuration
 - la lecture publique : quel accompagnement dans le cadre du schéma départemental de la lecture publique
 - le domaine du patrimoine : une action expérimentale ?
 - les domaines de l'action culturelle et de la création
 - le rôle de médiateur du Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy : quelques précisions

Les débats se sont engagés à partir du document précédemment cité. Globalement validé par les personnes présentes, les échanges ont porté sur les points suivants.

A été évoquée, en introduction de la réunion avec les membres du CDD, l'importance de saisir ce domaine de la culture pour :

- mener un véritable travail partagé entre les acteurs concernés du territoire,
- faire prendre conscience de l'appartenance à un territoire,
- privilégier une transversalité plutôt qu'une discipline.

- **Les Communautés de communes**

Cette partie, issue des informations fournies par le Pays, doit être modifiée.

Il s'agit de repréciser les actions menées par les quatre communautés de communes en distinguant ce qui relève d'actions ponctuelles et d'actions pérennes liées à une véritable politique culturelle ou à d'autres entrées comme l'aménagement de l'espace, la petite enfance...

Cela nécessite de croiser ces différentes portes d'entrées avec les éléments financiers.

Doit également être complétée la partie concernant la Communauté de communes Quercy vert.

- **La lecture publique**

Il semble qu'il y ait, dans ce domaine, une bonne structuration au niveau du Pays. La répartition territoriale apparaît équilibrée et favorise l'accessibilité de l'ensemble des habitants. Les relations entre les Communes et/ou Communautés de communes et la Médiathèque départementale fonctionnent bien.

Beaucoup d'équipements servent à des actions culturelles plus larges que la lecture.

Le recueil de données en attente devra préciser le niveau de ces équipements (salles d'expositions, de conférences...). Certains de ces lieux pouvant être le point d'entrée pour d'autres activités culturelles.

- **Le soutien aux artistes**

Deux aspects ont été abordés :

1. la formation et le professionnalisme. Le Pays devrait pouvoir apporter un soutien sous la forme de conseil, d'appui au montage de projets...

2. l'aide à la création. Cette aide passe par une politique d'accueil des artistes ainsi que par la réponse aux appels à projets et appels d'offres présentés dans les axes proposés pour le Pays. La prise en compte de la création artistique impose la mise en œuvre d'une politique à moyen et long termes ; elle représente un coût important.

- **L'action expérimentale proposée et le patrimoine**

Il a été souhaité qu'une définition précise soit donnée de ce terme « patrimoine ». Son acceptation relevant de la notion « d'héritage » au sens de ce dont nous héritons, quelque chose qui est disponible, et que nous avons en charge de transmettre, sans le figer, pour une vie et un usage contemporains.

Il est apparu également essentiel de sortir de cette opposition modernité / patrimoine, vide de sens.

Il semble par ailleurs qu'il y ait aujourd'hui un écart important entre le patrimoine existant et sa perception par les habitants et les artistes.

En ce qui concerne l'action expérimentale proposée et exposée dans le document, le « patrimoine » est une porte d'entrée pour cette action. En aucun cas, les thèmes à décliner sont figés ; ils sont, au contraire, ouverts, libres.

Les thématiques citées ont été :

- les savoir faire : utilisation contemporaine de matériaux traditionnels (comme la pierre et la terre crue)
- les centres - bourgs : bastides et différentes formes urbaines en lien avec le questionnement autour de l'urbanisme et de l'architecture contemporaines
- le patrimoine lié à l'eau
- le patrimoine bâti agricole
- le patrimoine culinaire

Cette action développée à partir d'un patrimoine et/ou d'un savoir-faire permet de :

- croiser regard esthétique et regard technique (y compris sous la forme de conseils techniques)
- décloisonner les différents axes (création, sensibilisation, diffusion...)
- confronter ce qui se fait sur le territoire avec ce qui se pratique ailleurs (présentation ou venue d'artistes extérieurs au territoire...)

Enfin, deux grands types de lieux liés à cette question du patrimoine ont été identifiés :

1. Des lieux emblématiques forts.

- l'abbaye de Beaulieu, aujourd'hui propriété de l'Etat, est un lieu qui apparaît comme privilégié pour l'accueil d'artistes en résidence.
- le Château de Bruniquel, propriété de la commune, qui véhicule un imaginaire fort et est un lieu très populaire.

2. Des lieux « labellisés » Pays

Ces lieux sont associés à des thématiques proposées dans le cadre d'actions de valorisation du patrimoine (cf. le schéma d'opération expérimentale dans le domaine du patrimoine présenté dans le document de travail) et en lien étroit avec la Charte du patrimoine et des paysages élaborée par le Pays Midi-Quercy.

- **La diffusion**

Le Pays doit jouer un rôle dans l'accompagnement à la diffusion :

- dans des lieux (y compris privés)
- par des publications (catalogues...)
- par la création d'un site Internet

- **La coopération inter-Pays**

De premières actions de coopération autour de la création et de la diffusion sont engagées :

- avec l'Eté de Vaour (Pays Albigeois et Bastides)
 - autour de la culture occitane (Pays Portes de Gascogne et Pays de l'Armagnac ainsi que un Pays en Aquitaine et un en Limousin)
- Des précisions seront apportées par le Pays Midi-Quercy sur ces actions.

- **Remarques diverses**

- La proposition de travailler par appel à projets, où chacun peut s'investir à son niveau, est apparue intéressante.
- Chacun attend de voir comment peut se mettre en place concrètement l'action expérimentale.
- Le débat s'est par ailleurs engagé autour de la notion de brassage (des générations, des nationalités) de tous ceux qui vivent sur le territoire. Pourquoi souhaiter institutionnaliser cette idée de brassage ? La question relevant plutôt de l'acceptation de soi pour accepter les autres.
- Plus que la question d'un équipement, se pose la question de disposer de matériel et de techniciens.
- L'idée a été émise d'une artothèque.

4.3. Note à l'attention des acteurs culturels

suite à l'atelier qui s'est tenu le 22 mai 2006 au Florida à Septfonds

Assistaient à cet atelier : Marco BENARD (L'Escola), Thierry MOUTON (Le Florida), Jean-Michel FILIQUIER et Béatrice Amiel (Le Fond et la Forme), Olivier Jalbert, Roselyne SERRA et Hubert Villeneuve (Maison du Patrimoine), John MAC NORTON et Grete Hayward (DRAWINTERNATIONAL), Alain RAYNAL (ALCOC, Education Nationale).

Invitée au prochain atelier : Nathalie Hervouet, Le Clown à la folie, nougatine2@wanadoo.fr

Cette note a pour objet de :

- prendre en compte les réactions des acteurs au regard des axes proposés pour le projet culturel du Pays Midi-Quercy
- réajuster les contenus des actions proposées en vue de leurs mise en œuvre
- préparer la présentation des axes au Comité de pilotage prévu le 27 juin 2006
- poser les conditions de mise en œuvre d'une action expérimentale collective et territoriale
- élaborer la dernière phase du projet culturel du Pays Midi-Quercy et les conditions d'éligibilité aux aides publiques prévues dans ce cadre.

Les questions générale abordées lors de cet atelier :

- la présentation des acteurs présents
- la présentation générale des projets culturels de pays selon les modalités fixées par le Conseil Régional et la DRAC Midi-Pyrénées : un cadre
- le financement de ces projets : critères d'éligibilité
- les axes proposées par les consultantes pour Midi-Quercy (cf. document adressé aux participants)
- les modalités envisageables de mise en œuvre de ces axes par les acteurs culturels : l'objet de cet atelier qui réunit quelques acteurs représentatifs des professionnels de la culture
- les évolutions des conditions actuelles de pratiques : bénévolat/service public/professionnalisme – économie

Les réactions des acteurs culturels au regard des axes proposés par les consultantes :

- chaque membre de l'atelier a ses propres projets et souhaite conserver ses particularités mais la coopération et un vrai travail de mise en commun sont souhaités entre les acteurs en vue de : mieux se connaître, élaborer des projets ensemble, faire un état des lieux partagé par tous des besoins communs en vue d'une meilleure structuration des projets, des actions et des moyens
- les acteurs culturels se connaissent peu entre eux et ne sont pas nécessairement allés les uns chez les autres
- les acteurs exercent leur métiers en dehors de Midi-Quercy à des degrés divers
- sont validés les principes suivants : expérimentation (qui permet de saisir une opportunité de travailler ensemble), ouverture, partenariat, connexion entre acteurs et coopération
- accepter la « part d'inconnu » et la « prise de risque » dans une action expérimentale
- des réserves sur la notion d'appel d'offre à la création d'une réalisation dans le domaine audiovisuel : la phase d'expérimentation s'adresse en effet aux acteurs locaux et devra être conduite hors appel d'offres (l'ouverture aux candidats extérieurs se fera par la suite en fonction de partenariats)
- la question du thème de l'action est posée et soulève des craintes : qui décide du thème ? selon quels principes ? quelle liberté est laissée aux acteurs culturels ?...
- il apparaît nécessaire de dissocier la question du patrimoine (inventaire, musée...) de l'action expérimentale. C'est un sujet à part entière (notion de Centre de ressources affichée dès le démarrage de la mission).

En vue de la préparation du prochain atelier, plusieurs questions restent à débattre (vous pouvez y apporter une contribution écrite) :

Comment enclencher cette action expérimentale : formalisation d'un premier cadre, constitution d'un groupe de pilotage et de suivi, décision de la thématique (en faut-il une pour fédérer autour de cette action ?), partenariats potentiels à identifier, engagement de l'action sur une ou deux années ? ...

Il s'agit bien ici de définir de premières conditions d'élaboration de cette action.

Le principe d'une action expérimentale posé, sa mise en œuvre pourrait-elle s'appuyer sur un accompagnement ?

Le principe de cet accompagnement serait de :

- réunir un groupe d'acteurs du Pays Midi-Quercy (une dizaine) en vue de la précision des missions de chacun et du groupe dans le cadre du projet culturel du Pays Midi-Quercy
- établir un état des lieux des compétences existantes et des potentiels ainsi que des besoins (en formation, structuration, diffusion, coopération, partenariat, technique, communication, coordination...)
- monter l'action expérimentale et traiter les questions et besoins dans ce cadre : au moyen d'une méthodologie adaptée
- appuyer et suivre la mise en œuvre

- *maîtriser cette action pour savoir la modéliser et la reproduire*
- *évaluer cette action expérimentale après sa réalisation*
- *la réajuster en tant que de besoin*
- *définir les critères de sa reproduction et de son ouverture.*

Cette pratique d'accompagnement de porteurs de projets est fréquemment réalisée par exemple dans le cadre de formation – développement mises en œuvre par des organismes tels que l'ADEFPAT et l'ADEPFO (structures partenariales régionales).

Quel avenir pour les actions spécifiques et sectorielles en dehors de ce projet commun de territoire du Pays Midi-Quercy ?

Les acteurs culturels (ceux présents mais aussi les autres) s'interrogent sur l'avenir des accompagnements et financements des actions sectorielles, dans la mesure où ces critères existent toujours mais sont difficiles à percevoir ? (DRAC, Conseil Régional, autre partenaire)

Comment la coopération inter-Pays peut-elle s'envisager dans le cadre des projets culturels des Pays de Midi-Pyrénées ?

Les acteurs culturels ont tous des partenaires extérieurs au Pays et même à l'étranger : des dispositifs et/ou crédits spécifiques sont-ils prévus à cet effet ?

Quel rôle peut jouer, dans le cadre du projet culturel du Pays Midi-Quercy, le Département au travers des actions de l'ADDA et de la BDP ?

Autres question ou suggestion ?

4.4. Compte-rendu des réunions tenues le jeudi 22 juin 2006

1. Lecture publique : coordination bibliothèques-médiathèques à Nègrepelisse

2. Acteurs culturels : atelier N°2 à Caylus

1. LA LECTURE PUBLIQUE : APPLICATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

Etaient présentes : Mmes Chloé Lafeuille, directrice de la BDP 82, Audrey Poujade, coordinatrice CCQC, Gwenaëlle Sarrat, coordinatrice CCTVA, Anne Lauzin-groleau, directrice CCQRGA, Jihan Ghiati, SMPMQ, Malika Boudellal, consultante.

Les coordinatrices remettent des documents, qu'elles doivent compléter, portant sur :

- les budgets acquis ou en prévision pour les bibliothèques et médiathèques
- le budget des animations

Elles précisent le point sur le personnel des institutions : à ce jour, près de 15 professionnels sont actifs dans ce domaine (certains à temps partiel) selon des grades différents. Une coordination est assurée par communauté de communes en lien avec la médiathèque départementale.

La médiathèque départementale met au service des bibliothèques et médiathèques :

- des expositions
- des livres d'artistes
- un réseau d'intervenant (fiches en intranet puis extra net en prévision)
- des fiches d'expériences internes que chaque institution peut compléter

D'autre part, la médiathèque, au travers de l'association des amis de la médiathèque, subventionnée par des communes, organise :

- le festival du conte, « Alors raconte » qui propose 26 dates dans le département entre mi-janvier et mi-février. Chaque commune peut recevoir ces animations une fois tous les 2 ans.

Les communautés de communes participent aux cachets des intervenants (entre 600 et 800 euros) et doivent répondre à un cahier des charges pour l'accueil de la manifestation.

- le festival de lecture à voix haute en octobre, qui propose 5 dates et demande une participation de 150 euros, le reste étant pris en charge par la médiathèque départementale.

- un partenariat avec les réseaux Confluences et Réel (expositions et animations).

En prévision, une programmation (en partenariat avec l'ADDA) qui sera disponible sur Internet, un transport par navettes avec les têtes de réseau des communautés de communes. Elles rappellent également que le Conseil Général propose un dispositif technique pour les animations.

Malika Boudellal expose les principes de l'action expérimentale, après avoir présenté rapidement les axes pour le projet culturel du Pays Midi-Quercy.

Compte-tenu de l'organisation actuelle et à venir du réseau des bibliothèques et médiathèques, il sera aisé d'envisager une coopération avec les autres domaines de la culture sur le pays. Cette organisation se pose du reste comme une situation exemplaire de partenariat et d'organisation territoriale, même si des points restent encore à préciser.

Les coordinatrices expriment leur intérêt pour une participation à l'action expérimentale proposée dans le cadre du projet culturel du territoire. Cette participation est d'autant plus pertinente que les bibliothèques du Pays – en cours de réalisation ou d'agrandissement pour la plupart -, constituent d'excellents relais pour les animations, expositions, actions : des salles d'animations et d'exposition sont prévues dans la majorité des structures de lecture publique du Pays (cf. liste validée annexée au rapport final de l'étude).

Ces potentiels seront à prendre en compte au titre des équipements du territoire.

L'idée d'une artothèque pourra sans doute trouver une réponse dans cette organisation.

2. ACTEURS CULTURELS : ATELIER N°2.

Etaient présents : Grete Hayward, Thierrey Mouton, Marco Bénard

Etaient excusés : John MacNorton, le Fond et la Forme (Béatrice Amiel et Jean-Michel Filiquier) , Alain Raynal

Les débats se sont engagés à partir du document envoyé suite à la réunion de l'atelier 1. et des remarques adressées par Le Fond et la Forme (entretien avec eux le 9 juin) , tenu à Septfonds le 22 mai 2006.

John Mac Norton avait également fait part de ses remarques et propositions par courriel, transmises par Grete Hayward pour DrawInternational.

a) Grete expose les activités de Drawinternational sur Caylus et à Cardiff ainsi que leur projet artistique :

- formation et recherche dans le domaine du dessin (elle montre à titre d'exemple, un ouvrage réalisé par une artiste australienne à partir de dessins d'enfants)
- accueil d'artistes en résidence
- stages
- expositions.

Leur lieu est adapté à ces activités et le réseau est ouvert pour des échanges.

b) Reprise en détail des actions prévues dans le cadre du projet culturel du Pays Midi-Quercy et précisions du montage de l'action expérimentale portant notamment sur :

- La question du thème : John propose que le thème choisi (même si un cadre est posé) soit libre et émerge du travail du groupe à partir des sensibilités de chacun et de l'ensemble des partenaires
- L'accompagnement (formation-développement ou autre) pour le montage de l'action expérimentale sera assuré éventuellement par un ou deux intervenants – un volet spécialise des sujets culturels et un volet organisation – que les consultantes pourront aider à définir, en fonction de leur réseau de connaissances et de compétences⁹. Une phase d'instruction et de structuration de l'accompagnement devra être en effet conduite, comme cela est toujours le cas (idéalement avec l'ADEFPAT si les conditions le permettent). Le groupe sera composé d'acteurs différents : élus, techniciens, acteurs culturels de différents statuts, socioprofessionnels...à définir au cours de la phase d'instruction.
- L'action devra être modélisable et reproduite en fonction de l'évaluation et des réajustements, des souhaits du groupe de travail (sans intervenants extérieurs, sauf besoins spécifiques), des potentiels ou attentes du territoire... Elle reste fondée sur le volontariat.

⁹ Pour des raisons déontologiques, les consultantes ne prendront pas en charge cet accompagnement, puisqu'elles en établissent le cahier des charges. Elles pourront éventuellement faire partie du comité de pilotage.

- La question du financement des actions prévues dans le cadre du projet culturel des Pays est abordée : il est rappelé que le co-financement demeure la règle, même si le Conseil Régional a fixé un enveloppe maximale par territoire. Les élus du Pays auront donc à se prononcer sur la question.

c) Autres points :

La question des financements des projets « hors cadre » ou actions sectorielles spécifiques nécessite des précisions (question également posée par Le Fond et la Forme) : Malika Boudellal rappelle que le prochain comité de pilotage aura lieu le 11 juillet et que cette question fondamentale sera posée aux comité de pilotage et aux financeurs.

Une dernière réunion de l'atelier sera organisée à la suite de ce comité de pilotage.

Une présentation publique du projet sera également organisée, comme les consultantes l'avaient annoncé en début de mission.

Marco Bénard nous transmet le programme de la Fête de l'Escola qui se tiendra à Lavaurette du 30 juin au 1^{er} juillet.

Coordonnées des personnes composant l'atelier

La Maison du patrimoine Olivier Jalbert	82160 Caylus 05 63 24 06 26 mdp82.jalbert@laposte.net
Acta 82 – Le Florida Thierry Mouton	Théâtre Le Florida cours Alsace Lorraine - 82240 SEPTFONDS contact : 82200 Lizac 06 81 88 75 35 theatre.florida@free.fr thierry.mouton@free.fr
L'Escola Buissonière Marco Bénard	82240 Lavaurette 05 63 64 95 74 marco.benard@club-internet.fr
Le fond et la forme Jean-Michel Filiquier Béatrice Amiel	Au village 82140 Feneyrols 05 63 30 63 40 lefondetlaforme@wanadoo.fr
Alain Raynal ALCOC Pdt CREO Education Nationale	CDDP BP 751 116, boulevard Montauriol 82 000 Montauban 05 63 65 40 56 alan-raynal@wanadoo.fr
Drawinternational Grete Hayward John Mac Norton	Rue du château 82160 Caylus 05 63 24 16 19 drawjmc@wanadoo.fr
<i>Le Clown à la folie</i> <i>Nathalie Hervouet</i> <i>(a été informée)</i>	<i>82230 Monclar en Quercy</i> <i>05 63 30 83 98</i> <i>nougatine2@wanadoo.fr</i>

4.4. les principaux acteurs culturels professionnels du territoire (liste non exhaustive)

Dans les domaines du spectacle	Dans les domaines de l'art	Dans les domaines de l'audiovisuel et du son
<p>FLORIDA, ACTA 82 groupement d'amateurs et de professionnels</p> <p>Quercy production</p> <p>IAO - Marco Bénard, conteur professionnel</p> <p>SAPPAS, arts de la rue (à vérifier en détails)</p> <p>Le Clown à la folie</p> <p>Cie Brunehaut, musique d'opéra</p> <p>SAUTABOC, danse et musique occitane</p> <p>Annick Lafontaine, danse</p> <p>TPO</p>	<p>Arts Culture Education</p> <p>Drawinternational</p> <p>Abbaye de Beaulieu</p> <p>Maison des Arts</p> <p>Le Bocal</p> <p>Artistes individuels (nombreux) : Odile Cariteau, Jacques Haramburu...</p>	<p>Société Vodoo</p> <p>Le fond et la forme</p> <p>Cybersonic (son)</p> <p>Dans le champ – Christophe Gernez</p> <p>MEP TV</p>

4.5. Les principaux acteurs et partenaires dans les domaines du patrimoine (liste non exhaustive)

Sont identifiés :

- acteurs institutionnels : Inventaire, CAUE, ADDA...(Etat, Région, Département)
- acteurs locaux : élus, techniciens, entreprises...
- associations patrimoniales
sont identifiées comme partenaires potentiels pour information (en gras les professionnels)
 - **ALCOC (M. Raynal -langue occitane)**
 - Association Mélodie Laguépienne (Université d'études occitanes)
 - Association Maisons Paysannes de France 82
 - Association des Moulins du Quercy
 - Amis du Vieux Caussade
 - APICQ
 - Association des Amis de la Collégiale Saint Martin
 - **Association Photographe Création Communication**
 - Cornusson 2000 (liens avec la Fondation de France)
 - **Groupe d'études préhistoriques**
 - Le four à pain
 - M. Sicard, photographe
 - **Maison du Patrimoine et de l'environnement**
 - **Maison Familiale rurale**
 - Maison Payrol
 - **Mémoire en campagne**
 - Réveil Occitan
 - **SAUTABOC**
 - Société des Amis du Vieux Saint-Antonin
- autre association
 - Radio locale - **CFM**

Eléments pour la phase 3 : exemple de fiche-action projet (en cours de finalisation)

PROPOSITION DE FICHE-ACTION PROJET

FICHE-ACTION N°1 : ACTION EXPERIMENTALE - UNE ACTION COMMUNE DES ACTEURS DU TERRITOIRES - Patrimoine et création

ENJEUX :

- créer ou favoriser une action culturelle commune, partenariale et multi-sectorielle
- rassembler des acteurs qui ne travaillent pas ensemble,
- rendre visible une action culturelle du Pays Midi-Quercy
- aborder l'ensemble des attentes, besoins, questions et problèmes à traiter dans une démarche-projet de la culture
- aboutir sur des actions plus ciblées : organisation du Patrimoine en Midi-Quercy et organisation des acteurs culturels (création)
- optimiser l'engagement de la collectivité publique en terme financier et la pérenniser
- faciliter l'engagement du plus grand nombre, directement ou indirectement
- évaluer et ajuster une démarche projet : capitalisation, modélisation, critères de reproductibilité, effets directs ou induits...

DESCRIPTIF SOMMAIRE : Une action d'accompagnement¹⁰ d'un groupe d'acteurs du territoire - élus, techniciens, acteurs culturels professionnels et amateurs, associations, entreprises culturelles, socioprofessionnels, institutions publiques (bibliothèques) – dont l'objectif est de structurer une action collective transversale, capitalisable et modélisable dans la méthode, spécialement dans les domaines du patrimoine¹¹ et de la création (cf. pages 24 et 25 du rapport 2)

CRITERES TERRITORIAUX D'ÉLIGIBILITE DE L'ACTION	OUI	NON	PRECISIONS ET COMMENTAIRES
TERRITORIALITE	+		
Echelle du Pays	+		Par définition
Echelle intercommunale	+		Echelle communale également concernée : décision, diffusion (application) co-financement, modélisation
Rayonnement extérieur	+		A voir après évaluation de l'action (en méthode)

¹⁰ L'action d'accompagnement ou de formation-développement n'est pas une action de formation au sens de l'apprentissage classique, il s'agit d'une aide à la mise en œuvre d'un projet qui s'adapte au groupe de travail, ses besoins en connaissance et compétences, en travail collectif uniquement.

¹¹ L'action est directement liée à la démarche entreprise par le territoire en matière de patrimoine, urbanisme et environnement (Charte Patrimoine et Paysages)

COHERENCE DU PROJET	OUI	NON	
Positionnement de l'action dans le projet culturel du Pays	+		Un des fondements de la mise en œuvre, en cohérence et d'évaluation de la politique culturelle du Pays
Positionnement de l'action dans la politique culturelle locale (communale ou intercommunale)	+		Permet d'intégrer des actions existantes ou des projets en cours
Positionnement de l'action / politiques culturelles départementales, régionales ou nationales	+		Les actions expérimentales s'inscrivent bien dans le dispositif de décentralisation culturelle Etat/Région.

EFFETS STRUCTURANTS DE L'ACTION	OUI	NON	
Dominante de l'action	+		Tous domaines culturels : patrimoine, spectacle vivant, audiovisuel, lecture publique, arts de la rue...
Attractivité de l'action	+		Afficher les actions et engagements du territoire dans les domaines de la culture, parfois insuffisamment perçus.
Dimension économique	+		Prise en compte de la place des entreprises culturelles
Mise en place d'outils professionnels	+		L'accompagnement prend en compte cette dimension, si elle le nécessite et selon demandes des acteurs culturels
Démarche de professionnalisation de la structure		+	A voir dans un second temps
Volonté de pérennisation de l'action	+		Selon les souhaits des acteurs impliqués
Actions régulières tout au long de l'année	+		Un des objectifs
Inscription de l'action dans une stratégie globale	+		Dans la stratégie de mise en réseau et de partenariat

PARTENARIAT / RESEAU	OUI	NON	
Fonctionnement en réseau	+		Objectif majeur
Partenariats publics	+		Engagements des collectivités : les communes et intercommunalités sont directement concernées par cette action expérimentale tant dans la décision de la nature et forme de l'action, le diffusion, la modélisation et le co-financement des actions. Les actions envisagées devront être soutenues portées par le pays, soutenues par les intercommunalités (techniquement et financièrement), accueillies par les communes qui le souhaitent (accueil technique et participation financière directe ou indirecte)
Partenariats privés	+		Souhaitables selon la nature des actions menées : propriétaires de patrimoine privé, socioprofessionnels...
Actions communes	+		Si réussite de l'action : objectif

ASPECT INNOVANT	OUI	NON	
Initiatives innovantes	+		Pour partie (structuration de l'action) : voir après évaluation
Actions sectorielle ou multi-sectorielles	+		Objectif
Développement de secteurs nouveaux : préciser	+		A voir au moment du montage de l'opération : à priori oui, par exemple dans le domaine de l'image, des NTIC et du design

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI	OUI	NON	
Maîtrise d'ouvrage	+		Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
Maîtrise d'œuvre : à préciser			Organisme de formation (sur appel d'offres ou par le biais de l'ADEFPAT)
Montage financier			Un budget d'accompagnement est à prévoir de l'ordre de 15 000 €. Le montage financier de l'opération expérimentale fera l'objet de l'accompagnement et des modalités du projet structuré par le groupe de travail
Fonctionnement prévu			Défini lors de l'accompagnement
Calendrier de déroulement de l'action	+		<p>Début possible fin 2006 ou début 2007 en fonction du calendrier suivant (durée totale d'un an):</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>instruction de l'action projet</u> : concertation interne, montage financier de l'opération, définition des critères de réunion d'un premier groupe de travail, profil et nombre de participants , modalité de maîtrise d'œuvre à choisir et rédaction du cahier des charges (appel d'offres, ADEFPAT, autre), calendrier, réunion d'un comité de pilotage, de suivi et d'évaluation - <u>information auprès des acteurs du territoires</u> (tous ceux concernés) et demande d'intégration volontaire à la démarche expérimentale puisque le nombre de participants au groupe de travail sera limité (moins de 15 personnes). Pour la première opération, les acteurs du patrimoine et de la création seront privilégiés. - <u>organisation des conditions de conduite de l'accompagnement</u> : il s'agit de préciser l'organisation pratique : rythme, date, lieu, contenus...L'action devra ou pourra se dérouler sur 6 mois à raison de 2 séances de travail par mois (prévoir 3H-4H pour chaque séance de travail). C'est le groupe de travail qui définit l'action-projet,

			<p>pas l'accompagnant dont la mission est d'apporter une aide technique, un appui en méthode, une médiation entre acteurs, des outils pédagogiques...</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>montage et conditions de lancement de l'action expérimentale</u>, forme de l'action, chiffrage et montage financier, conduite, communication, diffusion... - <u>évaluation</u> : réajustement, besoins spécifiques...
--	--	--	---

OBSERVATIONS SOCIOLOGIQUES (liens avec le domaine social)	OUI	NON	
Prise en compte des données sociologiques du territoire	+		Cette action vise à impliquer un groupe d'acteurs dans une action reproductible et modélisable : apporter de la cohésion dans les actions menées au niveau du pays, faciliter l'appropriation du sujet de la culture sur le territoire en offrant l'opportunité aux acteurs de monter « leur projet »
Education, sensibilisation des jeunes publics à la culture	+		Actions pédagogiques en milieu scolaires et hors temps scolaires
Prise en compte des publics du territoire : spécificités	+		La forme de l'action devra permettre d'identifier les publics en général (parallèle de l'étude-action proposée) et les publics spécifiques : enfants, jeunes, seniors, étrangers, extérieurs au territoire, handicapés...

DEVELOPPEMENT DURABLE	OUI	NON	
Optimisation des engagements et capitalisation-modélisation au niveau du territoire	+		L'intérêt d'une action expérimentale
Renforcement des entreprises culturelles : conséquences socio-économiques	+		Un objectif majeur
Faciliter les actions communes des collectivités en matière de politique culturelle – favoriser le rôle du CDD	+		Rendre les actions visibles et lisibles, compréhensibles par le plus grand nombre, favoriser la compréhension mutuelle des décideurs et des acteurs du domaine de la culture
Valorisation du patrimoine, des paysages et de l'environnement	+		Cf. liens avec la Charte du Pays Midi-Quercy (action durable)

ANTERIORITE DE L'ACTION	OUI	NON	
Bilan des actions passées		+	Action nouvelle
Subventions accordées à la structure porteuse			A définir par le groupe de travail : un budget d'opération

Modalités de pérennisation			Décidée et structurée par les acteurs eux-mêmes
----------------------------	--	--	---

EVALUATION	OUI	NON	
Critères			Ceux cités précédemment mais détaillés
Responsables de l'évaluation (préciser)			Comité de pilotage, de suivi et d'évaluation, composé chaque année de membres différents
Potentiel de modélisation	+		Après réajustements si nécessaire, action destinée à être modélisable et évolutive

<u>RECAPITULATIF BUDGETAIRE</u>	
BUDGET PREVISIONNEL H.T.	<p>Accompagnement au montage de l'opération : 15 000 €</p> <p>Engagements du groupe de travail : évaluation du temps et des moyens à définir (cf. bénévolat des associations ne disposant pas de personnel, ou temps pris dans le cadre des activités propres)</p> <p>Budget opération : à définir ???</p>

Compte-rendu d'entretien avec M. COLLE, administrateur de l'Abbaye de Beaulieu : entretien réalisé le 23/08/06 par Jihan Ghiati et Malika Boudellal

L'Abbaye de Beaulieu est un site qui appartient au centre des Monuments Nationaux - MONUM -, bâtiments et collections. Il est géré et administré par l'Etat qui emploie un administrateur, M. Colle (qui s'occupe d'autres biens de MONUM en Midi-Pyrénées) et des agents titulaires ou contractuels de l'Etat. L'Abbaye ne fait pas partie des sites à transférer dans le cadre du transfert du patrimoine appartenant à l'Etat et de la décentralisation culturelle. Cette option avait toutefois été envisagée et le Conseil Général du Tarn-et-Garonne avait manifesté son intérêt pour ce transfert qui n'est plus à l'ordre du jour. A ce jour, le Ministère de la Culture envisage des modifications dans le mode de gestion de son patrimoine mais les options à venir ne sont pas encore finalisées.

L'Abbaye et les collections ont été léguées par donation par Mme Geneviève Bonnefoy qui y dispose d'un logement, une association culturelle y est également présente, en lien avec la présence et les activités de Mme Bonnefoy.

Le Centre des Monuments Nationaux assure l'entretien, la maintenance et les frais de fonctionnement de tout l'ensemble.

L'objectif de cet entretien était de vérifier les conditions de partenariat possibles entre l'Abbaye de Beaulieu et le projet culturel du pays Midi-Quercy. Au regard des éléments exposés par M. Colle, il ressort les potentiels et limites qui suivent :

- la cohabitation entre les projets et actions du CMN et l'association des Amis de l'abbaye sont difficiles et non coordonnées
- le bâtiment occupé par Mme Bonnefoy et l'association ne permet pas d'y implanter d'autres activités (en dehors des services administratifs) bien que celui-ci soit en état potentiel de le faire (notamment le chauffage en hiver alors que l'abbaye est fermée au public) : les résidences d'artistes, les accueils de groupes (notamment d'enfants) ne sont pas envisageables à ce jour dans cette partie du site
- l'abbaye de Beaulieu entretient peu de rapport avec son territoire, ce que M. Colle regrette comme il fait le constat du peu de présence de professionnels : artistes, galeries, centres d'art... sur le territoire¹² et plus largement dans la Région Midi-Pyrénées
- le site accueille peu de classes (des expériences positives ont été menées comme celle de l'école de Parisot que cite M. Colle) mais il se dit tout à fait favorable pour participer à une action de ce type, souhaitant que le projet culturel de l'abbaye prenne en compte le jeune public (et les parents).

M. Colle émet la possibilité de travailler avec des enfants sur des thèmes comme l'architecture cistercienne (dans une optique laïque), l'apprentissage du regard et du sens d'une œuvre d'art, l'accès aux arts plastiques, la découverte des installations d'artistes... dans les limites qui lui sont aujourd'hui imposées.

La possibilité de la présence d'une artothèque serait également soumise aux mêmes contraintes du fonctionnement des lieux mais M. Colle y serait favorable.

Il est convenu que Jihan Ghiati reprenne contact avec lui au moment du montage de l'action éducative en projet dans le cadre du pays Midi-Quercy.

¹² Nous rappelons que John Mac Norton, DRAWINTERNATIONAL, va exposer en octobre/novembre de cette année 2006.